

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2012/2677(RSP)</b><br>RSP - Résolutions d'actualité<br><br>Semestre européen<br>Voir aussi <a href="#">2012/2150(INI)</a><br><br><b>Subject</b><br><br>5.05 Croissance économique<br>5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt<br>5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)<br>5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro | Procédure terminée |

| Acteurs principaux    |                     |                     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire         |
|                       | Secrétariat général | BARROSO José Manuel |

| Evénements clés |                                  |                                                                                       |        |
|-----------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Evénement                        | Référence                                                                             | Résumé |
| 13/06/2012      | Débat en plénière                |  | Résumé |
| 13/06/2012      | Fin de la procédure au Parlement |                                                                                       |        |

| Informations techniques      |                                           |
|------------------------------|-------------------------------------------|
| Référence de la procédure    | 2012/2677(RSP)                            |
| Type de procédure            | RSP - Résolutions d'actualité             |
| Sous-type de procédure       | Résolution sur déclaration                |
| Modifications et abrogations | Voir aussi <a href="#">2012/2150(INI)</a> |
| Base juridique               | Règlement du Parlement EP 136-p2          |
| État de la procédure         | Procédure terminée                        |

| Portail de documentation        |                                                                                                      |            |        |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|
| Commission Européenne           |                                                                                                      |            |        |
| Type de document                | Référence                                                                                            | Date       | Résumé |
| Document de la Commission (COM) | COM(2012)0301<br> | 30/05/2012 | Résumé |

|                                 |                                                                                                                      |            |                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0302</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0303</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0304</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0305</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0306</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0307</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0308</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0309</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0310</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0311</a><br>   | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0312</a><br>  | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0313</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0314</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0315</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0316</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0317</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0318</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0319</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0320</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0321</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | <a href="#">COM(2012)0322</a><br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
|                                 | <a href="#">COM(2012)0323</a>                                                                                        |            |                        |

|                                 |                                                                                                    |            |                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| Document de la Commission (COM) |                    | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | COM(2012)0324<br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | COM(2012)0325<br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | COM(2012)0326<br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | COM(2012)0327<br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |
| Document de la Commission (COM) | COM(2012)0328<br> | 30/05/2012 | <a href="#">Résumé</a> |

#### Parlements nationaux

| Type de document | Parlement /Chambre | Référence     | Date       | Résumé |
|------------------|--------------------|---------------|------------|--------|
| Contribution     | PT_PARLIAMENT      | COM(2012)0301 | 29/06/2012 |        |
| Contribution     | PT_PARLIAMENT      | COM(2012)0324 | 29/06/2012 |        |
| Contribution     | CZ_SENATE          | COM(2012)0303 | 13/11/2012 |        |

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Bulgarie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence de la Bulgarie pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 13 avril 2012, **la Bulgarie** a présenté son programme de convergence, qui couvre la période 2012-2015, et son programme national de réforme pour 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

La Bulgarie a réussi à réduire le déficit budgétaire comme l'exige la procédure de déficit excessif. Selon les prévisions établies par la Commission au printemps 2012, le déficit public devrait rester en dessous de la valeur de référence prévue par le traité et diminuer encore au cours de la période de prévision. En conséquence, la Commission a adopté, le 30 mai 2012, une recommandation de décision du Conseil **abrogeant la décision constatant l'existence d'un déficit excessif** en vertu de l'article 126, paragraphe 12, du traité.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, le Conseil est d'avis que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les prévisions budgétaires du programme est optimiste pour la période 2012-2013 lorsqu'il mise sur une croissance annuelle de 1,4 % en 2012 et de 2,5 % en 2013. **Les prévisions établies par la Commission au printemps 2012 tablent sur une croissance du PIB de 0,5 % en 2012 et de 1,9 % en 2013.**

L'objectif de la stratégie budgétaire décrite dans le programme est de parvenir à une situation proche de l'équilibre budgétaire, tant pour les soldes structurels que pour les soldes apparents, d'ici la fin de la période couverte par le programme. L'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), défini en

termes structurels, a été légèrement modifié, passant d'un déficit de 0,6 % à 0,5 % du PIB. Le nouvel OMT reflète de manière adéquate les exigences du pacte de stabilité et de croissance. Le taux d'endettement est inférieur à 60 % du PIB et devrait atteindre son maximum à près de 20 % du PIB en 2012, pour baisser ensuite au cours de la période couverte par le programme.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- Des progrès ont été réalisés concernant certaines mesures de la réforme du système de retraite, dont celles concernant l'âge de la retraite pour les hommes et pour les femmes et la durée de carrière pour le personnel des forces armées et des forces de police. Les problèmes liés à l'inadéquation des prestations de retraite restent toutefois un défi majeur à moyen terme.
- Parmi les États membres de l'UE, la Bulgarie a le taux le plus élevé de personnes exposées à un risque de privation matérielle sévère, les personnes âgées et les enfants étant particulièrement touchés. Seule la moitié des Roms actifs ont un emploi salarié.
- La crise a eu des répercussions particulièrement sévères sur la main-d'œuvre peu qualifiée (qui représente près de 70 % des chômeurs) et a nettement fait grimper le taux de chômage des jeunes. Une initiative nationale a été lancée afin d'apporter une réponse globale à l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Depuis 2009, la progression du chômage de longue durée a été beaucoup plus rapide que dans le reste de l'UE. Les services publics de l'emploi sont encore de qualité relativement faible.
- Il existe des obstacles structurels considérables à l'offre d'une éducation de qualité. Ces mauvais résultats sont liés au faible niveau d'accès à l'éducation des groupes défavorisés et en particulier de la population rom, à l'autonomie insuffisante des écoles, à un système national d'évaluation déficient et à un manque de responsabilisation. Dans l'enseignement supérieur, les progrès restent très limités même si des efforts prometteurs ont été réalisés récemment.
- Le niveau de la recherche et de l'innovation (R&I) est faible en Bulgarie. Les investissements doivent être accrus pour atteindre l'objectif de 2020. Il n'existe pas de cadre favorisant la collaboration entre les universités et le secteur public et les financements devraient être accordés d'une manière transparente. Les start-up et les PME innovatrices peinent encore à obtenir des financements bancaires.
- Actuellement, la capacité administrative de la Bulgarie est insuffisante pour une gestion et un suivi corrects des projets d'infrastructures routières, ferroviaires et hydrauliques. L'utilisation de fonds de l'UE reste faible malgré des progrès constants ces deux dernières années. Des défis importants subsistent pour améliorer l'environnement des entreprises et le cadre réglementaire, ainsi que pour renforcer la capacité administrative du secteur public.
- Malgré les réformes engagées, la Bulgarie maintient un certain nombre de restrictions à l'accès à des secteurs de réseau tels que le transport ferroviaire, les télécommunications et l'énergie. Le fonctionnement des marchés énergétiques reste problématique. La Bulgarie est fortement dépendante d'une voie d'approvisionnement unique et son marché domestique de l'énergie ne fonctionne pas de manière appropriée.

#### **Recommandations proposées pour la Bulgarie (période 2012-2013):**

##### **Mesures budgétaires :**

- poursuivre les politiques d'assainissement budgétaire en vue d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme d'ici la fin 2012 (mettre en œuvre la stratégie budgétaire selon les modalités prévues, en assurant la conformité au critère des dépenses);
- se tenir prête à prendre des mesures supplémentaires au cas où les menaces pour le scénario budgétaire viendraient à se concrétiser;
- redoubler d'efforts pour améliorer l'utilisation des dépenses publiques, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé;
- mettre en œuvre une stratégie globale favorisant le respect des obligations fiscales, et donc l'accroissement des recettes fiscales, ainsi que la diminution de l'économie souterraine;
- poursuivre l'amélioration du contenu du cadre budgétaire à moyen terme et de la qualité du système de déclaration.

##### **Système de retraite :**

- prendre des mesures pour réduire les menaces à la viabilité du système de retraite, en limitant l'accès à la retraite anticipée et en rendant l'âge légal de la retraite identique pour les hommes et les femmes qui ont cotisé tout au long de leur carrière;
- durcir les critères ainsi que les contrôles concernant l'allocation des pensions d'invalidité.

##### **Emploi :**

- accélérer la mise en œuvre de l'initiative nationale pour l'emploi des jeunes;
- garantir que les seuils minimaux pour les cotisations de sécurité sociale ne découragent pas le travail déclaré;
- renforcer les efforts pour améliorer les performances des services nationaux de l'emploi;
- réduire la pauvreté, renforcer l'efficacité des transferts sociaux et améliorer l'accès à des services sociaux de qualité pour les enfants et les personnes âgées ;
- mettre en œuvre la stratégie nationale pour l'intégration des Roms.

### Éducation :

- accélérer la réforme des législations sur les écoles et l'enseignement supérieur;
- améliorer l'accès au financement pour les start-ups et les PME, en particulier celles qui participent à des activités innovatrices.

### Capacité administrative :

- intensifier les efforts en vue d'améliorer la capacité administrative et les réformes, en réduisant les formalités et le coût de l'acquittement et du recouvrement des impôts et en améliorant encore l'absorption des fonds de l'Union, notamment en matière de transport routier et ferroviaire et de gestion de l'eau;
- améliorer la qualité et renforcer l'indépendance du système judiciaire et à accélérer l'introduction de l'administration en ligne;
- renforcer l'administration publique dans les secteurs de transport clé ainsi que les autorités réglementaires;
- assurer une mise en œuvre appropriée de la législation en matière de marchés publics.

### Obstacles au marché :

- prendre des mesures afin d'éliminer les obstacles au marché, les accords de profit garanti et les contrôles des prix;
- garantir l'indépendance des opérateurs de système de transmission et de distribution;
- finaliser l'organisation du marché, en particulier pour les échanges d'énergie et les marchés d'équilibrage; à améliorer les connexions de gaz et d'électricité ;
- renforcer l'efficacité énergétique et accroître les capacités pour faire face aux interruptions de service.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de l'Espagne pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de l'Espagne pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième **«examen annuel de la croissance»**.

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, **l'Espagne** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, le Conseil considère que le scénario macroéconomique sur lequel se fonde le programme est largement plausible pour 2012 et optimiste pour la suite. **Les prévisions du printemps 2012 de la Commission tablaient sur une croissance du PIB de -1,8 % en 2012 et de -0,3 % en 2013, contre respectivement -1,7 % et 0,2 % dans le programme.**

Conformément à la procédure concernant les déficits excessifs, l'objectif de la stratégie budgétaire définie dans le programme est de ramener le déficit public sous la valeur de référence de 3 % du PIB d'ici à 2013, grâce essentiellement à des réductions des dépenses, mais également à certaines mesures destinées à accroître les recettes. Le programme prévoit que le ratio d'endettement public atteindra son point culminant en 2013 et commencera à baisser par la suite.

La Commission estime que **la trajectoire d'ajustement du déficit et de la dette comporte plusieurs risques majeurs**. L'évolution macroéconomique pourrait être moins favorable que prévu. De plus, les mesures ne sont pas suffisamment précisées à partir de 2013.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- En 2011, l'Espagne a adopté une importante réforme de son système de retraite. La détérioration des perspectives économiques dans le pays limite toutefois l'incidence de la réforme sur les dépenses publiques prévisionnelles liées à l'âge. En outre, la réforme doit encore être complétée par des mesures concrètes en faveur de l'emploi des travailleurs âgés.
- L'efficacité du système fiscal peut être améliorée en augmentant la part de taxes indirectes davantage propices à la croissance.
- L'Espagne a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne la restructuration de son secteur financier. Cette restructuration doit se poursuivre, afin de pouvoir procéder à la résolution des défaillances des banques non viables. Compte tenu de l'affaiblissement des perspectives macroéconomiques, une consolidation supplémentaire de l'assise financière des banques peut s'avérer nécessaire.
- En février 2012, le gouvernement espagnol a adopté une réforme globale du système de protection de l'emploi et de négociations collectives. Les effets de cette réforme doivent faire l'objet d'un suivi, tout particulièrement en ce qui concerne l'évolution des salaires et la réduction de la segmentation du marché du travail.
- Pour lutter contre le chômage des jeunes, le plan d'action pour les jeunes doit être mis en œuvre sans délai, notamment en ce qui concerne les contrats d'apprentissage et de formation. Le taux de décrochage scolaire demeure élevé et de fortes disparités existent entre les différentes régions.
- La pauvreté s'est accrue, avec 1,1 million de personnes supplémentaires confrontées au risque de pauvreté en 2010, et la pauvreté infantile atteint un taux alarmant de 26,2 %. Le taux de pauvreté au travail des travailleurs intérimaires est plus de deux fois supérieur à celui des travailleurs permanents.
- Les services professionnels, notamment certaines professions fortement réglementées (telles que les notaires, les agents du registre foncier et les auxiliaires de justice) sont toujours préservés de la concurrence. Par ailleurs, le délai nécessaire pour obtenir une licence d'exploitation en Espagne est le plus long de toute l'UE.

#### **Recommandations proposées pour l'Espagne (période 2012-2013):**

##### **Mesures budgétaires :**

- fournir un effort budgétaire structurel moyen de plus de 1,5 % du PIB par an pour la période 2010-2013 en mettant en œuvre les mesures arrêtées dans le budget 2012 et en adoptant le programme budgétaire pluriannuel annoncé pour 2013-2014 d'ici à la fin du mois de juillet;
- adopter et mettre en œuvre des mesures au niveau régional et appliquer strictement les nouvelles dispositions de la loi sur la stabilité budgétaire concernant la transparence et le contrôle de l'exécution du budget;
- mettre en place une institution budgétaire indépendante pour fournir des analyses, prodiguer des conseils et surveiller la politique budgétaire, ainsi que pour estimer l'impact budgétaire de la législation proposée.

##### **Système de retraite :**

- accélérer le relèvement de l'âge légal de la retraite et l'introduction du facteur de viabilité prévu dans la récente réforme des retraites ;
- étayer la stratégie globale pour l'emploi des travailleurs âgés en prenant des mesures concrètes destinées à développer l'apprentissage tout au long de la vie, à améliorer les conditions de travail et à favoriser la réintégration de ce groupe de travailleurs sur le marché du travail.

##### **Fiscalité :**

- instaurer un système d'imposition qui soutienne davantage la croissance, en déplaçant notamment la charge fiscale du travail vers l'environnement et la consommation;
- faire face au faible ratio des recettes de TVA en élargissant l'assiette de la TVA;
- moins privilégier fiscalement l'endettement et l'acquisition d'un logement (par opposition à la location).

##### **Secteur financier :**

- mettre en œuvre la réforme du secteur financier, et en particulier à compléter la restructuration en cours du secteur bancaire en remédiant à la situation des établissements faibles restants ;
- présenter une stratégie globale pour traiter efficacement les actifs historiques des bilans des banques, et définir une position claire relative au financement et à l'utilisation des dispositifs de protection.

##### **Marché du travail :**

- mettre en œuvre les réformes du marché du travail et prendre des mesures pour accroître l'efficacité des politiques actives du marché du travail (recours aux services de formation, de conseil et de placement ; meilleure coordination entre les services publics de l'emploi au niveau national et régional ; partage des informations sur les emplois vacants).
- Emploi des jeunes, lutte contre la pauvreté:

- réexaminer les priorités en matière de dépenses et à réaffecter les fonds en vue de soutenir l'accès au financement pour les PME, la recherche, l'innovation et les jeunes;
- mettre en œuvre le plan d'action pour les jeunes, notamment pour ce qui est de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'adaptation de ceux-ci aux besoins du marché du travail ;
- renforcer les efforts déployés en vue de réduire le taux de décrochage scolaire et d'accroître la participation à l'enseignement et à la formation professionnels grâce à des mesures de prévention, d'intervention et de compensation;
- prendre des mesures spécifiques pour lutter contre la pauvreté, en rendant les allocations pour enfant à charge plus efficaces et en améliorant l'employabilité des groupes vulnérables.

#### Services :

- prendre des mesures pour assouplir les conditions d'accès aux services professionnels, y compris pour les professions fortement réglementées, réduire les délais nécessaires pour obtenir une licence d'exploitation ;
- achever les interconnexions des réseaux de gaz et d'électricité avec les pays voisins et à faire face au déficit en matière de tarifs de l'électricité de manière globale, notamment en améliorant le rapport coût-efficacité de la chaîne d'approvisionnement en électricité.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la France pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2016.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 4 mai 2012, **la France** a présenté la version actualisée de son programme de stabilité pour la période 2012-2016, et, le 13 avril 2012, son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, il apparaît que **le scénario macroéconomique** qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme **est optimiste**. Les prévisions du printemps 2012 de la Commission tablaient sur une croissance du PIB de 0,5% en 2012 et de 1,3% en 2013, contre respectivement 0,7% et 1,75% selon le programme.

Après avoir enregistré un déficit moins important que prévu en 2011 (5,2% du PIB), la France prévoit de le **ramener à 3% en 2013**, délai fixé par le Conseil pour corriger le déficit excessif, et de poursuivre l'assainissement de ses finances publiques par la suite pour **atteindre l'équilibre budgétaire d'ici à 2016**. Le taux d'endettement, qui correspondait à 85,8% du PIB en 2011, devrait atteindre 89,2% en 2013 et retomber à 83,2% en 2016. Selon le programme, **le critère de réduction de la dette sera respecté à la fin de la période de transition (2016)**.

La Commission estime **qu'il ne peut pas être garanti que le déficit excessif sera corrigé d'ici à 2013**, à moins que les mesures prévues soient suffisamment précisées et que des mesures complémentaires soient prises en tant que de besoin.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Bien que des mesures aient été adoptées dans la seconde moitié de 2011 et en février 2012, la mise en œuvre de l'assainissement budgétaire reste un défi majeur.
- La réforme des retraites de 2010 est mise en œuvre d'une manière progressive. Il n'est toutefois pas certain que le système arrivera à l'équilibre d'ici à 2018 si les chiffres de l'emploi et de la croissance sont inférieurs aux prévisions, ce qui devrait le rendre déficitaire après 2020.
- Les mesures prises afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail (ex : le contrat de sécurisation professionnelle) ou pour proposer une organisation du travail flexible aux entreprises confrontées à des difficultés temporaires ont une portée limitée et ne s'attaquent pas spécifiquement au problème de la segmentation du marché du travail.
-

Les mesures prises pour encourager l'emploi des travailleurs plus âgés vont dans la bonne direction. Toutefois, les plans d'action qui s'y rapportent manquent d'ambition et ne comportent pas de mesures concernant, par exemple, la réduction du temps de travail ou les offres d'emplois spécifiquement adaptées aux travailleurs plus âgés.

- Malgré les mesures prises pour augmenter le nombre d'apprentis dans les entreprises, le nombre total de contrats d'apprentissage est encore loin d'atteindre l'objectif fixé. En outre, un rapport établi à la demande des autorités françaises a montré que 40% des PME considèrent que les compétences des apprentis ne correspondent pas à leurs besoins.
- La fusion des services de placement des demandeurs d'emploi (ANPE) et de l'agence chargée de la gestion des allocations de chômage (UNEDIC) en un seul organe (Pôle emploi) n'a pas encore produit les résultats escomptés en ce qui concerne l'efficacité et la qualité des services.
- En février 2012, la France a décidé une augmentation de 1,6 point de la TVA, qui passera à 21,2%, et une hausse de 2 points des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et les plus-values, qui seront portés à 15,5%, afin de compenser la baisse des cotisations sociales des employeurs. Cette mesure permettra d'instaurer un système d'imposition plus équilibré qui allège la fiscalité sur le travail. Les objectifs de la réforme manquent toutefois d'ambition.
- Les mesures prises pour réduire les dépenses fiscales ont été assorties de relèvements des taux qui tendent à accroître la fiscalité, déjà élevée, sur le travail. En ce qui concerne la part de la fiscalité verte dans les recettes fiscales, la France occupe l'avant-dernière place dans l'Union européenne.
- Les réformes qui ont été adoptées pour simplifier l'environnement des entreprises et éliminer les restrictions dans certains secteurs et professions réglementés n'ont pas permis de supprimer les barrières à l'entrée existant dans de nombreux autres secteurs (ex : vétérinaires, chauffeurs de taxi, secteur de la santé, professions juridiques, y compris notaires).
- Il convient d'intensifier la concurrence dans un certain nombre d'industries de réseau (marché de gros de l'électricité, secteur ferroviaire) dès lors qu'à ce jour, les réformes entreprises dans ces secteurs n'ont donné que des résultats partiels.
- La part de marché à l'exportation de la France a diminué de 19,4% entre 2005 et 2010, ce qui représente une des plus fortes baisses parmi les États membres, largement supérieure au seuil fixé dans le rapport sur le mécanisme d'alerte publié par la Commission le 14 février 2012.
- L'augmentation des coûts salariaux unitaires, en particulier, a pesé lourdement sur la rentabilité des entreprises françaises et a limité leur capacité à se développer, à procéder aux investissements nécessaires pour améliorer leurs performances et à innover.

#### **Recommandations proposées pour la France (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- renforcer et mettre en œuvre la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien définies, pour l'année 2012 et au-delà afin de garantir que le déficit excessif sera corrigé dans les délais fixés;
- par la suite, assurer un effort d'ajustement structurel approprié pour progresser de manière satisfaisante par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), notamment en ce qui concerne le critère des dépenses, et à garantir des avancées suffisantes en vue du respect du critère de réduction de la dette;
- poursuivre l'examen de la viabilité et de l'adéquation du système de retraite et prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

##### **Marché du travail :**

- introduire de nouvelles réformes pour lutter contre la segmentation du marché du travail en revoyant certains aspects de la législation en matière de protection de l'emploi, notamment en ce qui concerne la procédure administrative applicable aux licenciements individuels;
- continuer de veiller à ce que toute évolution du salaire minimum favorise la création d'emplois et la compétitivité;
- prendre des mesures en vue d'augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- adopter des mesures concernant le marché du travail afin que les travailleurs plus âgés restent plus longtemps en activité;
- améliorer l'employabilité des jeunes en prévoyant notamment des programmes d'apprentissage plus nombreux et de meilleure qualité qui répondent effectivement à leurs besoins;
- intensifier les politiques actives de l'emploi et faire en sorte que les services publics de l'emploi offrent un accompagnement individualisé plus performant.

##### **Fiscalité :**

- prendre de nouvelles mesures en vue d'introduire un système fiscal plus simple et plus équilibré qui déplacerait la pression fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité pesant moins sur la croissance et la compétitivité extérieure, notamment les taxes vertes et les taxes sur la consommation;
- poursuivre les efforts en vue de réduire et de rationaliser les dépenses fiscales (notamment celles encourageant le recours à l'endettement);
- examiner si les taux réduits de TVA appliqués actuellement favorisent la création d'emplois.

##### **Services, industries de réseau :**

- poursuivre les efforts pour supprimer les restrictions injustifiées dans les professions et secteurs réglementés, notamment dans le secteur des services et du commerce de détail;
- prendre de nouvelles mesures pour libéraliser les industries de réseau, notamment sur le marché de gros de l'électricité, pour développer les capacités d'interconnexion dans le domaine de l'énergie et pour faciliter l'arrivée de nouveaux opérateurs dans les secteurs du transport ferroviaire de marchandises et du transport international de voyageurs.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## **Semestre européen**

OBJECTIF : projet de Recommandation du Conseil concernant la mise en œuvre des grandes orientations des politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations** concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE.

Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des **recommandations concernant l'ensemble de la zone euro**. L'adoption de ces recommandations marque la conclusion du deuxième semestre européen de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième **«examen annuel de la croissance»**.

Depuis sa création, **l'Eurogroupe** a joué un rôle déterminant en matière de gouvernance économique dans la zone euro et assume une responsabilité particulière à cet égard.

Les États membres dont la monnaie est l'euro se sont engagés à mettre en place de nouvelles réformes d'envergure au titre du **pacte pour l'euro plus**, dans le but de promouvoir la compétitivité et l'emploi, de contribuer à la viabilité des finances publiques et de renforcer la stabilité financière.

Le 2 mars 2012, les États membres dont la monnaie est l'euro et huit autres États membres ont signé un **traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** dans l'Union économique et monétaire dans lequel ils sont convenus de veiller à ce que toutes les grandes réformes de politique économique qu'ils envisagent d'entreprendre soient débattues au préalable et, au besoin, coordonnées entre eux.

CONTENU : les recommandations adressées à la zone euro portent sur les défis économiques à relever à l'échelon national, mais visent en outre à assurer la stabilité et la croissance dans la zone euro tout entière. **Durant la période 2012-2013**, les États membres dont la monnaie est l'euro sont invités à :

- renforcer les méthodes de travail de l'Eurogroupe de manière à ce que celui-ci puisse : i) assumer la responsabilité de la stratégie générale dans la zone euro de manière à réagir rapidement en cas de changements de l'environnement économique et ii) diriger la coordination de la politique économique dans le contexte du cadre de surveillance renforcée qui s'applique aux États membres dont la monnaie est l'euro;
- participer à une véritable coopération stratégique au sein de l'Eurogroupe en échangeant des informations et en examinant les projets de budget et les grandes réformes envisagées qui sont susceptibles d'avoir des effets d'entraînement dans la zone euro;
- renforcer la discipline budgétaire et à consolider les institutions budgétaires aux niveaux tant national qu'infranational ;
- accélérer la transposition de la directive sur les cadres budgétaires nationaux à la fin de l'année 2012 et renforcer la gouvernance en matière budgétaire, notamment en inscrivant dans le droit national de tous les États membres de la zone euro les règles relatives à l'équilibre structurel des finances publiques et les mécanismes de correction automatiques ;
- garantir une stratégie budgétaire générale cohérente dans la zone euro grâce à la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire :
  - i. les États membres concernés par des primes de risque élevées devraient limiter les écarts par rapport aux objectifs de solde nominal, même en cas de conjoncture macroéconomique plus négative que prévu;
  - ii. les autres États membres devraient laisser les stabilisateurs automatiques jouer leur rôle selon la trajectoire d'ajustement reposant sur des critères structurels et se tenir prêts à adapter la cadence de l'assainissement budgétaire en cas de nouvelle dégradation de la conjoncture macroéconomique ;
  - iii. la structure des dépenses et des recettes publiques devrait refléter l'effet sur la croissance des postes de dépenses et des sources de recettes : toutes les marges budgétaires disponibles devraient être mises à profit pour encourager les investissements publics dans la zone euro, notamment en tenant compte des différences entre les pays en termes de coût de financement;
- prendre des mesures destinées à améliorer le fonctionnement et la stabilité du système financier dans la zone euro;
- accélérer les étapes d'intégration de l'architecture financière, y compris en ce qui concerne la surveillance bancaire et le règlement des crises transfrontalières;
- mettre en œuvre des réformes structurelles qui, parallèlement à la politique budgétaire différenciée, permettraient de lutter de manière rationnelle contre les déséquilibres macroéconomiques à l'intérieur de la zone euro.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de l'Allemagne pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de l'Allemagne pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 18 avril 2012, **l'Allemagne** a présenté son programme de convergence, qui couvre la période 2012-2015, et le 13 avril 2012, son programme national de réforme 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

**Le déficit des administrations publiques a été, en 2011, inférieur à la valeur de référence de 3 % du PIB** fixée par le traité. Les prévisions établies par la Commission au printemps 2012 tablent sur le maintien du déficit des administrations publiques en deçà de cette valeur de référence, puis sur un recul de ce déficit au cours de la période de prévision. En conséquence, la Commission a adopté, le 30 mai, une recommandation de décision du Conseil abrogeant la décision relative à l'existence d'un déficit excessif sur la base de l'article 126, paragraphe 12, du traité.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, **le Conseil considère que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme est plausible**. Les projections du programme pour 2012-2013 sont conformes aux prévisions établies par la Commission au printemps 2012 pour ce qui est du rythme et du schéma de la croissance économique ainsi que de l'évolution du marché du travail.

Selon le programme, la stratégie budgétaire a pour ambition **d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) dès 2012 et de parvenir à des budgets pratiquement à l'équilibre à compter de 2014**, en commençant par un déficit nominal de 1,0 % du PIB en 2011, soit l'établissement, bien avant l'échéance de 2013, d'un niveau inférieur à la valeur de référence de 3 % du PIB fixée par le traité. La dette brute devrait augmenter de 0,8 point de pourcentage pour atteindre 82,0 % du PIB en 2012, avant de retomber à 80 % du PIB en 2013 et de rester ensuite sur une trajectoire descendante.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les soins de santé afin de juguler les nouvelles hausses escomptées des dépenses. La réforme des soins de longue durée qui est proposée est insuffisante pour faire face aux hausses de coûts prévues. Il est possible de rendre le système fiscal plus efficace.
- Le gouvernement fédéral est sur la bonne voie en ce qui concerne la réalisation de son engagement d'accroître les dépenses en faveur de l'éducation et de la recherche afin de promouvoir la croissance. Les Länder et les municipalités, qui supportent la majeure partie des dépenses consacrées à l'éducation et à la recherche, doivent garantir également l'adéquation et l'efficacité de ces dépenses.
- L'introduction du nouveau frein à l'endettement, ancré dans la Constitution, a permis de consolider davantage le cadre budgétaire allemand. Aucune avancée majeure n'a cependant été réalisée en ce qui concerne la mise en œuvre de la règle budgétaire au niveau des Länder.
- En dépit de la situation globalement assez stable du secteur financier et de l'absence de resserrement du crédit, il subsiste des faiblesses, en particulier les problèmes structurels rencontrés par certaines banques régionales (Landesbanken).
- Les bons résultats du marché de l'emploi allemand (emploi en hausse et chômage modéré) n'ont pas profité de façon égale à l'ensemble des acteurs du marché, et la hausse des salaires n'a pas toujours suivi celle de la productivité.
- Les obstacles résultant de cotisations de sécurité sociale importantes, continuent de freiner l'insertion professionnelle, en particulier chez les personnes à faible revenu. Le recours très important aux «mini emplois» limite l'acquisition des droits à pension. La présence limitée des femmes sur le marché du travail à temps plein pose problème.
- L'Allemagne procède actuellement à une réforme majeure de son système énergétique. Le coût économique global de la transformation de ce système devrait être réduit.
- La concurrence sur les marchés de transport de passagers et de marchandises par chemin de fer demeure très restreinte. En dépit des progrès réalisés ces dernières années, il est possible d'encourager davantage la concurrence et l'accroissement de la productivité dans certains secteurs de services (comme la construction, par exemple).

**Recommandations proposées pour l'Allemagne (période 2012-2013):**

**Mesures budgétaires :**

- maintenir des politiques budgétaires saines en vue de la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme pour 2012;
- exécuter la stratégie budgétaire telle qu'elle a été envisagée, de façon à garantir le respect du critère des dépenses et la réalisation de progrès suffisants sur la voie du respect du critère de la réduction de la dette;

- poursuivre le processus d'assainissement axé sur la croissance en déployant des efforts supplémentaires en vue d'une plus grande efficacité des dépenses publiques consacrées aux soins de santé et aux soins à long terme et en mettant à profit le potentiel inexploité en vue d'une efficacité fiscale accrue;
- utiliser la marge de manœuvre disponible en ce qui concerne l'augmentation et l'utilisation efficace des dépenses en faveur de l'éducation et de la recherche ;
- mettre en œuvre le frein à l'endettement de façon cohérente dans tous les Länder ;
- remédier aux faiblesses structurelles qui affectent encore le secteur financier.

#### Emploi :

- réduire la fiscalité élevée sans aucune incidence budgétaire, notamment pour les travailleurs à faible revenu, et maintenir des mesures d'activation et d'insertion pour les chômeurs de longue durée;
- mettre en place les conditions requises afin de permettre aux salaires de suivre la hausse de la productivité;
- prendre des mesures afin d'améliorer le niveau de formation des groupes défavorisés ;
- supprimer progressivement les obstacles fiscaux auxquels se heurtent les personnes représentant la seconde source de revenus du ménage ;
- améliorer la situation en matière de disponibilité d'infrastructures et d'établissements scolaires de qualité pouvant accueillir des enfants à temps plein.

#### Energie, marchés :

- poursuivre les efforts visant à maintenir à un niveau aussi bas que possible le coût économique global de la transformation du système énergétique, notamment en accélérant le développement des réseaux d'électricité et de gaz nationaux et transfrontaliers;
- veiller à ce que le dispositif institutionnel garantisse une concurrence effective sur les marchés ferroviaires;
- prendre des mesures afin d'encourager davantage la concurrence dans les secteurs des services.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, la **Belgique** a présenté son programme de stabilité 2012 pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité 2012, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme est **plausible pour 2012 et 2013 et optimiste pour 2014 et 2015** dans la mesure où il prévoit que la croissance du PIB sera sensiblement plus élevée que celle prévue dans les dernières estimations de croissance potentielle figurant dans les prévisions établies par la Commission au printemps 2012.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** exposée dans le programme est de ramener le déficit à moins de 3% du PIB en 2012 (de 2,8% du PIB à 3,7% du PIB en 2011) et à zéro en 2015. Toutefois, l'absence de précision quant aux mesures supplémentaires à prendre à partir de 2013 et le scénario macroéconomique trop optimiste à partir de 2014 font planer des risques.

Selon le programme, **le taux d'endettement de l'État** de 98,0% du PIB en 2011, soit largement au-delà du seuil de 60%, devrait se stabiliser et être ensuite ramené à 92,3% en 2015. La Commission estime que le cadre d'administration publique pluriannuel tirerait avantage, en particulier en ce qui concerne les dépenses, de mécanismes d'engagements des régions et communautés, y compris des pouvoirs locaux, pour parvenir aux objectifs qui leur avaient été assignés en matière de déficit.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Il convient de traiter le problème des coûts liés au vieillissement et de réduire de manière structurelle le déficit afin de diminuer la dette publique élevée.
- Le système financier belge est toujours confronté à d'importants défis. Les banques sont en cours de restructuration et l'aide d'État accordée en 2008-2009 pour faire face à la crise financière n'a pas encore été entièrement remboursée.
- La balance des opérations courantes se détériore progressivement. Les exportations ont perdu du terrain par rapport non seulement au commerce mondial en expansion, mais également aux autres pays de la zone euro et à la zone euro en général.
- Compte tenu de l'existence d'un système d'indexation automatique des salaires, les efforts du gouvernement pour limiter les augmentations des salaires réels à 0,3% maximum au cours de la période 2011-2012 n'ont pas pu empêcher la hausse des salaires nominaux de dépasser celle enregistrée dans les pays voisins.
- Bien que les niveaux de productivité soient élevés, la croissance de cette dernière est faible et les coûts des intrants intermédiaires, principalement de l'énergie, sont importants.
- Les prix de détail du gaz et de l'électricité ont été gelés afin de limiter l'inflation, mais aucune mesure concrète n'a été prise pour réformer le système de négociation et d'indexation des salaires lui-même.
- L'intensité de la R&D du secteur privé a stagné ces dernières années et la pénurie de professionnels qualifiés, en particulier dans les sciences et l'ingénierie, pourrait devenir un obstacle majeur à la poursuite de l'amélioration des résultats de l'économie belge en matière d'innovation.
- En dépit des mesures structurelles prises pour dynamiser l'emploi des jeunes et des travailleurs âgés, les problèmes structurels du marché du travail persistent et des efforts supplémentaires pourraient être fournis pour y faire face.
- Aucune avancée significative n'a été réalisée en matière de réduction de la charge fiscale sur le travail. Aucune mesure n'a été prise pour déplacer la pression fiscale du travail vers la consommation et/ou les écotaxes.
- Les prix de nombreux biens et services sont, dans l'ensemble, plus élevés que dans d'autres États membres en raison de pressions concurrentielles faibles, en particulier dans le secteur de la vente au détail et dans les industries de réseau, ainsi que d'un cadre de surveillance peu contraignant.
- Bien que la Belgique soit en bonne voie pour atteindre l'objectif consistant à augmenter la part des énergies renouvelables dans son économie, les perspectives de réalisation de l'objectif de réduction de 15% des gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SCEQE) sont pratiquement inexistantes.

#### **Recommandations proposées pour la Belgique (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- mettre en œuvre le budget pour l'année 2012 pour garantir la correction du déficit excessif d'ici à la fin de 2012;
- préciser les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre de la stratégie budgétaire pour l'année 2013 et au-delà, en veillant à assurer une correction durable du déficit excessif et à progresser vers l'objectif budgétaire à moyen terme, notamment en ce qui concerne le critère des dépenses, et à garantir des avancées en vue du respect du critère de réduction de la dette;
- ajuster le cadre budgétaire afin de garantir que les objectifs budgétaires soient contraignants aux niveaux fédéral et infra-fédéral et accroître la transparence du partage des charges et de la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de pouvoir.

##### **Vieillesse :**

- continuer à améliorer la viabilité à long terme des finances publiques en limitant les dépenses liées au vieillissement, notamment les dépenses de santé;
- mettre en œuvre la réforme des régimes de prépension et de retraite et à instaurer des mesures liant l'âge légal de départ à la retraite à l'espérance de vie.

##### **Secteur bancaire :**

- continuer à accroître le capital des banques les plus fragiles pour asseoir la force du secteur bancaire de manière à ce qu'il puisse exercer son activité de prêt à l'économie.

##### **Salaires :**

- stimuler la création d'emplois et la compétitivité et prendre des mesures pour réformer le système de négociation et d'indexation des salaires;
- assurer, dans un premier temps, que la croissance des salaires reflète mieux l'évolution de la productivité du travail et de la compétitivité i) en veillant à la mise en œuvre des mécanismes de correction ex post prévus dans la «norme salariale» et en encourageant la conclusion d'accords globaux afin d'améliorer la compétitivité coût et ii) en facilitant le recours aux clauses dérogatoires aux conventions collectives sectorielles afin de mieux aligner la croissance des salaires sur l'évolution de la productivité du travail au niveau local.

##### **Fiscalité, marché du travail:**

- réorienter de manière significative la charge fiscale du travail vers des taxes ayant un effet de distorsion moins important sur la croissance, notamment les taxes environnementales, par exemple;

- poursuivre la réforme entreprise du système d'allocations de chômage afin de réduire les facteurs dissuadant le travail et recentrer davantage les politiques de soutien et d'activation de l'emploi sur les groupes défavorisés, en particulier les personnes d'origine immigrée;
- tirer profit de la poursuite prévue de la régionalisation des compétences liées au marché du travail afin de dynamiser la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre et de renforcer la cohérence entre les politiques d'enseignement, d'apprentissage tout au long de la vie, de formation professionnelle et d'emploi;
- étendre les efforts d'activation existants à toutes les catégories d'âge.

#### Concurrence :

- continuer à renforcer la concurrence dans le secteur de la vente au détail en réduisant les barrières à l'entrée et en allégeant les restrictions d'exploitation;
- instaurer des mesures visant à renforcer la concurrence dans les industries de réseau (électricité et gaz, télécommunications, services postaux et transport) en corrigeant les obstacles réglementaires et en renforçant les dispositions institutionnelles régissant le contrôle effectif de l'application des règles relatives aux aides d'État.

#### Environnement :

- prendre des mesures visant à pallier l'absence de progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par des activités non couvertes par le SCEQE, en particulier en garantissant une contribution significative du transport à la réalisation de cet objectif.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Slovaquie pour 2012 et portant avis du Conseil concernant le programme de stabilité de la Slovaquie pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : la **Slovaquie** a présenté, le 26 avril 2012, son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et, le 13 avril 2012, son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel sont fondées les projections budgétaires du programme est **optimiste par rapport aux prévisions du printemps 2012 de la Commission**.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** esquissée dans le programme est de ramener le déficit des administrations publiques à moins de 3% du PIB en 2013, délai fixé par le Conseil, et de continuer ensuite à réduire le déficit de telle manière à atteindre globalement, d'ici 2015, l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) de la Slovaquie.

La Commission note que **les chiffres du déficit pourraient s'avérer moins bons que prévu**. En tenant compte du solde structurel (recalculé par la Commission), l'effort budgétaire annuel moyen sur la période 2010-2013 devrait s'élever à près de 1% du PIB, soit un niveau légèrement supérieur à celui recommandé par le Conseil. Les prévisions du printemps 2012 de la Commission impliquent toutefois qu'un effort supplémentaire devra être accompli en 2013 pour respecter la recommandation sur l'ensemble de la période de correction du déficit excessif.

D'après les projections du programme, **la dette brute** des administrations publiques devrait passer d'environ 48% du PIB en 2011 à un niveau maximum de 53% en 2013 (et rester ainsi au dessous de la valeur de référence de 60% du PIB), avant de diminuer légèrement à la fin de la période couverte par le programme. Les projections de dette risquent de devoir être révisées à la hausse, en raison de la possibilité de déficits plus élevés.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Le gouvernement slovaque n'a, jusqu'à présent, pas été en mesure d'apporter des changements profonds au système de retraite. Les mesures de maîtrise des coûts à court terme - prorogées et renforcées en décembre 2011 et en mai 2012 - sont clairement insuffisantes pour relever le défi à long terme. Une vaste réforme est donc nécessaire. De plus, à ce jour, aucune mesure particulière n'a été mise en place pour améliorer le taux d'emploi des travailleurs âgés.

- Le secteur bancaire slovène semble être aujourd'hui dans une situation encore plus difficile que lors de l'évaluation de 2011. Les mesures introduites ou annoncées jusqu'à présent manquent d'ambition. La deuxième recapitalisation d'urgence de la plus grande banque du pays (NLB) est au point mort. Le nouveau gouvernement a fait part de son intention de réduire à une minorité de blocage le niveau de participation de l'État dans le capital des grandes banques. La Commission estime qu'il faut clarifier comment s'articulent cet objectif à plus long terme et le besoin pressant et immédiat de capitaux frais.
- Au cours de l'année écoulée, aucune proposition concrète n'a été présentée en vue de réduire les disparités entre contrat à durée indéterminée et contrat temporaire en matière de protection accordée aux travailleurs. Les négociations avec les partenaires sociaux autour de la loi sur les relations de travail ont débuté en 2011, mais sans aboutir à un accord.
- La capacité d'adaptation du système d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail reste insuffisante. Rien de concret n'a été entrepris pour mettre en place un système de prévision de la demande sur le marché du travail, hormis quelques projets cofinancés par le Fonds social européen en vue de promouvoir les professions très recherchées sur le marché du travail.
- L'office de la protection de la concurrence (OPC) n'est toujours pas indépendant. Les actions concrètes dans le domaine de la déréglementation des professions restent vagues. Certains aspects du cadre juridique régissant l'établissement des prestataires de services pourraient soulever des problèmes de compatibilité avec la directive «services». L'environnement des affaires se caractérise par des faiblesses qui rebutent les investisseurs nationaux et étrangers et empêchent l'assainissement rapide des bilans des banques. Enfin, le réseau national de transport d'électricité, du fait de l'importance croissante de la Slovénie en tant que pays de transit, commence à s'engorger.
- À la suite d'un fort relèvement discrétionnaire en mars 2010, le salaire minimum, exprimé en pourcentage du salaire moyen, était le plus élevé de l'UE en 2011, même s'il se situait toujours sous le seuil de pauvreté. Au cours des deux années suivantes, l'indexation s'est traduite par une nouvelle augmentation nominale de 4%. Ces évolutions réduisent la compétitivité des secteurs d'activité à forte intensité de main d'œuvre et aggravent encore davantage le chômage structurel.

#### **Recommandations proposées pour la Slovénie (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- exécuter le budget 2012 et renforcer la stratégie budgétaire pour 2013 par des mesures structurelles suffisamment spécifiques, en se tenant prête à prendre des mesures supplémentaires pour garantir une correction durable, et dans le délai prévu, de son déficit excessif;
- assurer ensuite un effort d'ajustement structurel adéquat, afin de progresser suffisamment vers un objectif à moyen terme approprié en ce qui concerne la position budgétaire ;
- renforcer le cadre budgétaire à moyen terme, y compris la règle en matière de dépenses, en le rendant plus contraignant et transparent.

##### **Système de retraite :**

- prendre d'urgence des mesures pour garantir la viabilité à long terme du système de retraite, tout en préservant l'adéquation des pensions, i) en égalisant l'âge légal de départ à la retraite pour les hommes et les femmes, ii) en relevant l'âge légal de départ à la retraite conformément à l'augmentation de l'espérance de vie, iii) en réduisant les possibilités de retraite anticipée et iv) en révisant le système d'indexation des pensions;
- augmenter également le taux d'emploi des travailleurs âgés en poursuivant le développement de politiques actives du marché du travail et de mesures d'apprentissage tout au long de la vie.

##### **Secteur bancaire :**

- prendre les mesures requises pour constituer des matelas de fonds propres suffisants dans le secteur bancaire et favoriser fortement l'assainissement des bilans, afin que l'octroi de crédit aux activités productives puisse reprendre de façon appropriée;
- obtenir, pour les banques d'importance systémique, une véritable vérification par des tiers des estimations de pertes sur prêts établies dans le cadre des tests de résistance.

##### **Marché du travail:**

- adapter la législation relative à la protection de l'emploi en ce qui concerne les contrats à durée indéterminée, afin de réduire la segmentation du marché de l'emploi, en consultation avec les partenaires sociaux et en conformité avec les pratiques nationales;
- poursuivre la lutte contre le marché du travail parallèle créé par le travail des étudiants;
- mieux ajuster les compétences à la demande du marché du travail, en particulier celles des travailleurs peu qualifiés et des diplômés de l'enseignement supérieur, et poursuivre les réformes dans l'enseignement et la formation professionnels.

##### **Concurrence :**

- prendre de nouvelles mesures pour renforcer l'ouverture des marchés et accélérer la réorganisation des services professionnels;
- améliorer l'environnement des affaires i) en mettant en œuvre la réforme de l'office de la protection de la concurrence, ii) en établissant, pour les entreprises publiques, un cadre garantissant une gestion indépendante et des normes élevées de gouvernance d'entreprise et iii) en améliorant les procédures de faillite, en particulier en termes de respect des délais et d'efficacité.

##### **Salaires :**

- garantir, après consultation des partenaires sociaux et en conformité avec les pratiques nationales, que la croissance des salaires, y compris l'adaptation du salaire minimum, favorise la compétitivité et la création d'emplois.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## **Semestre européen**

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme du Luxembourg pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité du Luxembourg pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 27 avril 2012, **le Luxembourg** a présenté son programme de stabilité 2012 pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité pour 2012, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme **est plausible**. Le scénario du programme pour 2012 et 2013 est très proche des prévisions établies par la Commission au printemps 2012. Les projections en matière de déficit à moyen terme s'inscrivent dans le cadre d'un scénario de croissance un peu optimiste.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** définie dans le programme est de ramener le déficit de 1,5% en 2012 à 0,9% en 2014 grâce à un ensemble de mesures d'assainissement d'environ 1,2% du PIB et de fournir une plus grande marge de manœuvre en cas de chocs négatifs.

Le programme confirme l'objectif à moyen terme (OMT) précédent d'un excédent structurel de 0,5%. Cet OMT ne saurait toutefois être considéré comme satisfaisant dans la mesure où, sur la base des politiques et projections actuelles, il ne semble pas tenir suffisamment compte des passifs implicites liés au vieillissement, bien que la dette soit inférieure à la valeur de référence fixée dans le traité.

**Le taux de croissance des dépenses publiques**, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, devrait largement dépasser le critère des dépenses tel que défini dans le pacte de stabilité et de croissance. La dette publique brute, qui s'élève à 20% du PIB, est inférieure à la valeur de référence fixée dans le traité.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Le 20 janvier 2012, le gouvernement luxembourgeois a adopté un projet de loi de réforme du régime de retraite tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Bien que les mesures prises aillent dans le bon sens, la réforme proposée ne semble pas offrir une garantie suffisante quant à la viabilité à long terme des finances publiques.
- En janvier 2012, le parlement national a adopté une loi visant à limiter l'application de l'indexation automatique des salaires entre 2012 et 2015. Néanmoins, hormis une éventuelle modification de l'indice de référence, le gouvernement n'a annoncé aucun autre projet visant à réviser de manière permanente le système de fixation des salaires ;
- Des mesures pertinentes et crédibles ont été prises pour lutter contre son taux de chômage relativement élevé chez les jeunes. Toutefois, en vue de faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail, il est nécessaire d'élaborer une stratégie cohérente afin, entre autres, de renforcer la coopération entre les municipalités et d'améliorer l'efficacité des services de l'emploi.
- Le Luxembourg devrait éprouver de la difficulté à atteindre son objectif en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre pour 2020. Le pays devrait augmenter ses émissions dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de 9% entre 2005 et 2020, alors que son objectif était de les réduire de 20%.

#### **Recommandations proposées pour le Luxembourg (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- préserver une situation budgétaire saine en corrigeant tout écart par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) qui garantit la viabilité à long terme des finances publiques, en tenant compte en particulier des passifs implicites liés au vieillissement;
- à cette fin, renforcer et mettre en œuvre rigoureusement la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien définies, pour l'année 2013 et au-delà, notamment en respectant le critère des dépenses.

##### **Régimes de retraite :**

- renforcer l'incidence de la réforme des pensions proposée en accélérant la mise en œuvre de mesures visant à freiner les dépenses liées à l'âge, prendre des mesures complémentaires pour accroître le taux de participation des travailleurs plus âgés, en particulier en réduisant le nombre de départs anticipés, et établir un lien entre l'âge légal de départ à la retraite et l'espérance de vie.

##### **Salaires :**

- prendre des mesures afin de réformer le système de négociation et d'indexation des salaires, dans un premier temps en maintenant le délai actuel d'un an entre chaque indexation au-delà de 2014 et en réduisant l'incidence de l'énergie et d'autres éléments fluctuants sur l'indice de référence.

#### Emploi :

- poursuivre ses efforts pour réduire le chômage des jeunes en renforçant la participation des parties prenantes et en adoptant des mesures supplémentaires en matière d'éducation et de formation, en particulier à l'égard de ceux ayant un faible niveau d'études, afin de mieux aligner les compétences et les qualifications des jeunes sur les besoins du marché du travail.

#### Environnement :

- garantir que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de sources non couvertes par le système d'échange de quotas d'émission seront respectés, notamment en intégrant les préoccupations environnementales dans le système d'imposition.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Hongrie pour 2012 et portant avis du Conseil concernant le programme de convergence de la Hongrie pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 23 avril 2012, **la Hongrie** a présenté son programme de convergence pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence pour 2012, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires contenues dans ce programme **est optimiste**. Les projections de croissance avancées par les autorités hongroises pour 2012 et 2013 sont supérieures d'un demi-point de pourcentage environ aux prévisions du printemps 2012 de la Commission.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** exposée dans le programme est d'assurer une correction durable du déficit excessif en 2012, qui est le délai fixé par le Conseil. Le programme confirme l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) antérieur, soit un déficit de 1,5% du PIB, et prévoit qu'il soit atteint en 2013.

Selon les plans du gouvernement, **la dette publique** diminuerait de manière continue durant toute la période de programmation pour s'établir à moins de 73% du PIB en 2015, mais resterait supérieure à la valeur de référence de 60% du PIB. D'après le programme, le critère de réduction de la dette devrait être rempli à la fin de la période de transition, en 2015, ce qui devrait contribuer à réduire la dette globale, intérieure et extérieure.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- De nouveaux règlements visant à mettre en œuvre le cadre constitutionnel pour la gouvernance budgétaire ont été adoptés, mais certains éléments de ce cadre restent insuffisants.
- Les mesures politiques prises pour atténuer l'impact de la réforme fiscale sur les bas salaires (hausse du salaire minimum, système de subvention salariale) n'ont pas permis de faire progresser l'emploi, alors que les mesures visant à encourager la participation des femmes au marché du travail représentent un petit pas dans la bonne direction.
- Le service public de l'emploi a été réorganisé dans le sens d'une réduction des effectifs, ce qui est à l'opposé des recommandations de 2011. Plusieurs mesures visant à fournir des services sur mesure aux groupes défavorisés (dans le cadre, notamment, des programmes du FSE), apparaissent crédibles et pertinentes. D'autres mesures ciblant ces mêmes groupes (par exemple les travaux publics) ont en revanche peu de chance de déboucher sur une meilleure intégration des participants sur le marché du travail.
- Les mesures visant à améliorer l'environnement des entreprises vont, pour l'essentiel, dans la bonne direction, mais des progrès considérables peuvent encore être accomplis dans ce domaine. Une évaluation complète des politiques relatives aux PME fait toujours défaut.
- La Hongrie occupe le bas du classement pour de nombreux indicateurs mesurant la transparence et la qualité de l'administration publique.
- Le pourcentage des bénéfices réinvestis, en particulier, a enregistré un très net recul en 2009 et 2010, en partie à cause de la crise mais aussi à la suite d'un certain nombre de changements imprévisibles et controversés dans l'environnement politique et budgétaire ainsi que dans le système juridique et institutionnel.

- La tendance récente en matière de financement public de la recherche et de l'innovation ne correspond pas à la priorité d'un assainissement budgétaire différencié et propice à la croissance telle que définie dans l'examen annuel de la croissance 2012.
- Certains éléments de la nouvelle législation en matière d'enseignement risquent de conduire à une augmentation du nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école ainsi qu'à une ségrégation accrue au sein du système scolaire hongrois. La question de l'apprentissage tout au long de la vie ne bénéficie pas de l'attention qu'elle mérite.
- L'absence d'avancées dans la restructuration des transports publics a été une cause importante de dérapages budgétaires ces dernières années.

#### Recommandations proposées pour la Hongrie (période 2012-2013) :

##### Mesures budgétaires :

- corriger le déficit excessif de manière durable en 2012 en mettant en œuvre le budget 2012 et en limitant le recours aux mesures ponctuelles;
- par la suite, préciser toutes les mesures structurelles nécessaires pour assurer une correction durable du déficit excessif et progresser suffisamment vers la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), y compris la réalisation du critère des dépenses, et pour garantir que des progrès suffisants soient accomplis afin de respecter le critère de réduction de la dette;
- atténuer les déséquilibres macroéconomiques accumulés et placer le ratio de la dette publique au PIB sur une trajectoire résolument descendante ;
- modifier la loi cardinale sur la stabilité économique en inscrivant les nouvelles règles numériques dans un cadre budgétaire contraignant à moyen terme;
- poursuivre l'élargissement des compétences analytiques du Conseil budgétaire dans l'optique d'une transparence accrue des finances publiques.

##### Emploi, marché du travail :

- modifier la fiscalité du travail de telle sorte qu'elle encourage l'emploi, en allégeant l'impact des réformes fiscales de 2011 et 2012 sur les bas salaires d'une manière durable et neutre en termes budgétaires, par exemple moyennant le transfert d'une partie de la charge fiscale vers les taxes sur l'énergie et les impôts périodiques sur la propriété;
- renforcer les mesures visant à encourager la participation des femmes au marché du travail, notamment en augmentant les structures de garde d'enfants et d'accueil préscolaire ;
- renforcer les capacités du service public de l'emploi dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des formations, de l'aide à la recherche d'emploi et des services individualisés, en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés;
- renforcer le volet activation du programme de travaux publics grâce à des formations efficaces et à une aide à la recherche d'emploi;
- mettre en œuvre la stratégie nationale d'intégration des Roms et à l'inclure dans les autres politiques.

##### Environnement des entreprises :

- appliquer les mesures envisagées pour réduire la charge administrative;
- faire en sorte que les marchés publics et le processus législatif favorisent la concurrence sur le marché et garantissent un environnement réglementaire stable et propice aux entreprises financières et non financières, y compris aux investisseurs étrangers directs;
- réduire les coûts de mise en conformité avec la législation fiscale et établir un cadre d'imposition des sociétés stable, légitime et qui ne soit pas source de distorsions;
- lever les restrictions injustifiables à l'implantation de grandes surfaces de vente au détail;
- mettre au point des régimes d'incitation bien ciblés afin de soutenir les PME innovantes dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière d'innovation.

##### Éducation :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour remédier au décrochage scolaire en veillant à un financement adéquat;
- veiller à ce que l'application de la réforme de l'enseignement supérieur améliore l'accès des groupes défavorisés à l'éducation.

##### Transports publics, énergie :

- réformer le système de transports publics de manière à le rendre plus efficient;
- augmenter les capacités transfrontalières du réseau d'électricité, garantir l'indépendance de l'autorité de régulation de l'énergie et supprimer progressivement les tarifs réglementés de l'énergie.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Lituanie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence de la Lituanie pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 27 avril 2012, la **Lituanie** a présenté son programme de convergence pour la période 2012-2015 et, le 30 avril 2012, son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, il apparaît que le **scénario macroéconomique** qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme **est plausible**. Le programme est largement conforme aux prévisions établies par la Commission au printemps 2012 pour 2012 et 2013.

L'**objectif de la stratégie budgétaire** exposée dans le programme est de corriger le déficit excessif d'ici à 2012, comme le recommande le Conseil. Le programme confirme l'objectif budgétaire à moyen terme précédemment fixé, à savoir un excédent public structurel de 0,5% du PIB, et prévoit un assainissement annuel d'au moins un point de pourcentage par an, en vue d'un budget à l'équilibre d'ici à 2015.

La **dette publique** devrait rester inférieure à 60% du PIB au cours de la période couverte par le programme; selon les prévisions de la Commission, elle grimpera à près de 41% du PIB en 2013, tandis que le programme de convergence prévoit une diminution de la dette, qui devrait s'établir à 35% du PIB d'ici à 2015.

Selon la Commission, les **principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie globale en faveur du respect des règles fiscales sera requise pour que le pays puisse enregistrer des avancées dans la lutte contre l'évasion fiscale.
- L'évolution démographique fait peser des doutes sérieux sur la viabilité du système de retraite. Bien que la Lituanie ait décidé de porter progressivement l'âge de départ à la retraite à 65 ans d'ici 2026, cette mesure à elle seule ne suffira pas à garantir la viabilité et l'adéquation des retraites à l'avenir et doit être assortie de mesures complémentaires.
- Des mesures complémentaires doivent être adoptées pour accroître la participation au marché du travail, en particulier des jeunes, des personnes non qualifiées et des travailleurs âgés, et pour améliorer la flexibilité du marché du travail.
- Le problème du chômage des jeunes (supérieur à 30%) et des personnes peu qualifiées est devenu particulièrement évident au cours de la crise. Le gouvernement met en œuvre un certain nombre de mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes. Néanmoins, les taux d'activation restent trop faibles et les moyens financiers en faveur des politiques actives du marché du travail pourraient être utilisés plus efficacement par un ciblage de l'action publique sur les plus vulnérables.
- Environ un tiers de la population lituanienne est exposée au risque de pauvreté et d'exclusion à long terme. Il s'agit du quatrième chiffre le plus élevé dans l'Union.
- Le gouvernement mène depuis 2010 une réforme ambitieuse des entreprises publiques destinée à redéfinir la gouvernance d'entreprise, à renforcer la transparence et séparer propriété et fonctions de réglementation ainsi qu'à accroître la concurrence et l'efficacité. Toutefois, le gouvernement a reporté certains volets de la réforme, notamment la séparation des activités commerciales et non commerciales des entreprises publiques, qu'il entend mettre en œuvre en 2012.
- Une accélération et un renforcement considérable des efforts sont nécessaires pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Il existe des possibilités de déplacer la fiscalité vers l'utilisation d'énergie, étant donné que les recettes provenant des taxes environnementales sont les troisièmes plus faibles de l'Union européenne, tandis que les taxes sur les transports sont les plus faibles de l'Union.
- Les infrastructures énergétiques du pays sont peu concurrentielles et manquent d'interconnexions, ce qui constitue un facteur entravant la croissance. La concentration reste élevée (supérieure à 90%) tant sur le marché du gaz que sur celui de l'électricité.

#### **Recommandations proposées pour la Lituanie (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- assurer la progression prévue pour parvenir, en temps voulu, à la correction du déficit excessif; à cette fin, à mettre en œuvre intégralement le budget pour l'année 2012;
- par la suite, préciser les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre de la stratégie budgétaire prévue pour l'année 2013 et au-delà, en veillant à assurer un effort d'ajustement structurel approprié pour progresser vers l'objectif budgétaire à moyen terme, notamment en ce qui concerne le critère des dépenses, tout limitant au minimum la réduction des dépenses propices à la croissance;
- envisager l'augmentation des taxes et impôts les moins préjudiciables à la croissance, comme les taxes résidentielles et environnementales, dont les taxes sur les véhicules, tout en renforçant le respect des règles fiscales;
- renforcer le cadre budgétaire, en particulier par l'introduction de plafonds de dépenses exécutoires et contraignants dans le cadre budgétaire à moyen terme.

##### **Régime des retraites :**

- adopter des textes législatifs concernant une réforme globale du système de retraite;
- fixer l'âge légal de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie, établir des règles claires pour l'indexation des retraites et améliorer les régimes de retraite complémentaire;

- étayer la réforme des retraites par des mesures concernant le vieillissement actif.

#### Marché du travail, emploi :

- remédier au chômage élevé, en particulier chez les jeunes, les personnes peu qualifiées et les chômeurs de longue durée, en concentrant les ressources sur les politiques actives du marché du travail et en améliorant l'efficacité de ces dernières;
- renforcer l'efficacité des systèmes de contrats d'apprentissage;
- modifier la législation du travail en ce qui concerne la flexibilité des contrats de travail, des règles de licenciement et des modalités de gestion du temps de travail;
- renforcer les incitations au travail et les liens entre la réforme de l'assistance sociale et les mesures d'activation, notamment en ce qui concerne les plus vulnérables, afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### Entreprises publiques :

- mettre en œuvre l'intégralité du train de réformes des entreprises publiques, et notamment à assurer une séparation entre propriété et fonctions de réglementation, ainsi qu'entre activités commerciales et non commerciales;
- mettre en place les instruments de suivi appropriés pour pouvoir évaluer l'efficacité des réformes et assurer le respect des exigences de la réforme par toutes les entreprises publiques.

#### Énergie :

- adopter des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment par la suppression des dispositions ayant un effet dissuasif et une mise en œuvre rapide du fonds à participation;
- stimuler la concurrence dans le domaine des réseaux énergétiques en améliorant l'interconnexion avec les pays de l'Union tant pour l'électricité que pour le gaz.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Lettonie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence de la Lettonie pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, la **Lettonie** a présenté son programme de convergence 2012 pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, il apparaît que **le scénario macroéconomique** qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme **est prudent pour 2012 et plausible pour 2013**. Alors que les projections macroéconomiques pour 2012 sont très proches de celles établies par la Commission au printemps 2012 (projections de croissance de 2,0% et 2,2% respectivement), les données économiques récentes indiquent le résultat pourrait être meilleur.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** exposée dans le programme est de corriger le déficit excessif d'ici à 2012 et d'approcher de l'objectif budgétaire à moyen terme d'ici à la fin de la période couverte par le programme. Pour 2013, le programme prévoit un déficit nominal de 1,4% du PIB, bien que la réduction des dépenses projetée ne soit pas encore intégralement étayée par des mesures.

**Le ratio d'endettement public** est inférieur à 60% du PIB et devrait passer de 42,6% du PIB en 2011 à 46,7% du PIB en 2014, car les autorités préfinancent d'importants remboursements liés au programme international d'assistance financière qui interviendront en 2014-2015; une fois ces remboursements effectués, la dette publique retombera à 38,9% en 2015.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- La charge fiscale relativement lourde pesant sur les bas salaires et le niveau élevé de travail non déclaré indiquent la nécessité de politiques du marché de l'emploi appropriées, d'un réexamen du système de prélèvements et de prestations et d'une intensification des efforts de lutte contre l'économie souterraine. Les taxes environnementales restent relativement peu développées et sont largement dominées par les taxes sur les carburants.
- Dans le contexte du processus en cours de réforme de la gouvernance budgétaire, la Lettonie devrait assurer l'adoption par le Parlement de la loi sur la discipline budgétaire et élaborer une loi-cadre budgétaire à moyen terme afin de soutenir la viabilité à long terme des finances publiques.
- Pour assurer la continuité de la réforme des retraites, la Lettonie devrait rétablir à un niveau de 6% des salaires bruts en 2013 les contributions au régime privé obligatoire de retraite par capitalisation, qui font actuellement l'objet d'un taux réduit de 2% des salaires bruts.
- La Lettonie doit renforcer et réformer le système d'assistance sociale et s'attaquer à un taux de chômage parmi les plus élevés de l'Union.
- En 2011, 40% de la population lettone était exposée au risque de pauvreté, ce qui a une incidence sur la capacité d'insertion professionnelle de la main-d'œuvre et les perspectives de croissance.
- Les problèmes du chômage à long terme et du chômage des jeunes sont devenus particulièrement évidents au cours de la crise. La plupart des jeunes chômeurs n'ont pas de qualifications professionnelles. Le nombre de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation est relativement élevé.
- Le système fiscal n'encourage pas suffisamment la réduction des coûts énergétiques et la modification des modes de consommation et d'investissement en faveur de produits économes en énergie. Les marchés énergétiques restent dominés par des monopoles. Les marchés du gaz et de l'électricité sont en grande partie séparés de ceux des autres États membres de l'Union.
- Le manque d'efficacité du système de justice civile a une incidence négative sur les entreprises et l'environnement économique, étant donné qu'il accroît le coût et le risque de l'activité commerciale.
- Malgré un niveau d'instruction relativement élevé, une part importante de la main-d'œuvre ne possède pas de qualifications professionnelles et a un accès limité à l'enseignement supérieur. Il manque une stratégie systématique et efficace en matière de recherche et d'innovation.

#### **Recommandations proposées pour la Lettonie (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- assurer la progression prévue pour parvenir, en temps voulu, à la correction du déficit excessif; à cette fin, à mettre en œuvre le budget pour l'année 2012 ;
- par la suite, mettre en œuvre une stratégie budgétaire pour l'année 2013 et au-delà, étayée par des mesures structurelles suffisamment précises ;
- utiliser les recettes conjoncturelles plus importantes que prévu pour réduire la dette publique.

##### **Fiscalité :**

- adopter des mesures destinées à alléger la charge fiscale pesant sur le travail pour la reporter sur la consommation, la propriété et l'utilisation des ressources naturelles et autres, tout en améliorant le solde structurel;
- assurer l'adoption de la loi sur la discipline budgétaire et mettre en place une législation-cadre budgétaire à moyen terme, afin de soutenir la viabilité à long terme des finances publiques;
- rétablir à un niveau de 6% des salaires bruts, à partir de 2013, les contributions au régime privé obligatoire de retraite par capitalisation.

##### **Emploi, marché du travail :**

- prendre des mesures pour réduire le taux de chômage de longue durée et celui des jeunes, par la lutte contre le décrochage scolaire, la promotion de systèmes d'apprentissage et d'EFP plus efficaces et l'amélioration de la qualité, de la couverture et de l'efficacité de la politique active du marché du travail et de son volet «formation», ainsi qu'au moyen d'un système efficace de subventions salariales;
- lutter contre les taux élevés de pauvreté et d'exclusion sociale par la réforme du système d'assistance sociale, afin de le rendre plus efficace tout en protégeant mieux les pauvres;
- mieux cibler et à renforcer les incitations au travail.

##### **Énergie :**

- encourager davantage l'efficacité énergétique en prévoyant des mesures d'incitation soutenant la réduction des coûts énergétiques et la modification des modes de consommation en faveur de produits économes en énergie, y compris pour les véhicules, les bâtiments et les systèmes de chauffage;
- promouvoir la concurrence dans les grands réseaux d'énergie (électricité, gaz naturel, chauffage) ;
- améliorer la connectivité avec l'Union dans le domaine des réseaux d'énergie.

##### **Système judiciaire :**

- prendre des mesures pour améliorer la gestion et l'efficacité du système judiciaire, en particulier pour résorber l'arriéré et raccourcir les procédures;
- prendre des mesures pour améliorer le régime d'insolvabilité et les lois concernant la médiation.

##### **Éducation, recherche :**

- poursuivre les réformes dans l'enseignement supérieur, notamment par la mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement qui récompense la qualité, renforce les liens avec les besoins du marché et les instituts de recherche et permette d'éviter la dispersion des ressources budgétaires;

- concevoir et mettre en œuvre une politique efficace de recherche et d'innovation qui encourage les entreprises à innover, notamment par des incitations fiscales, la mise à niveau de l'infrastructure et la rationalisation des instituts de recherche.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

**OBJECTIF** : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme du Portugal pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité du Portugal pour la période 2012-2016.

**CONTEXTE** : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

**CONTENU** : le **Portugal** a présenté, le 2 mai 2012, son programme de stabilité pour la période 2012-2016 et, le 7 mai 2012, son programme national de réforme.

**Programme d'ajustement économique** : le 17 mai 2011, le Conseil a adopté la décision d'exécution 2011/344/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union au Portugal pour la période de trois ans 2011-2014, conformément au règlement de Conseil (UE) n° 407/2010 établissant un mécanisme européen de stabilisation financière. Le protocole d'accord qui l'accompagne et ses addenda ultérieurs définissent les conditions de politique économique dont est assortie l'aide financière déboursée.

**Progrès et défis** : le Portugal a bien progressé sur un certain nombre de fronts (marché du travail, soins de santé, logement, justice, cadre en matière d'insolvabilité et de réglementation, y compris la concurrence, privatisations), mais il subsiste d'importants défis :

1. atteindre les objectifs budgétaires pour que le gouvernement puisse retrouver pleinement l'accès aux marchés avant la fin de la période de programmation ;
2. se concentrer sur les réformes visant à remédier aux problèmes de compétitivité en adoptant rapidement de nouvelles réformes structurelles des marchés du travail et de la production afin de réduire les coûts du travail, d'accroître la flexibilité et d'abaisser les barrières à l'entrée, tout en s'opposant aux forts intérêts catégoriels qui entravent les réformes.

Dans l'ensemble, le troisième examen du programme d'ajustement économique a conclu que **le Portugal continue à respecter les conditions fixées dans le protocole d'accord** :

- l'objectif de déficit budgétaire pour 2011 (5,9% du PIB) a été dépassé en recourant à un transfert des fonds d'épargne-pension des banques à l'État s'élevant à 3,5% du PIB. L'assainissement structurel a été important et a atteint 3,5% du PIB ;
- les banques sont bien placées pour atteindre avant la fin de cette année les exigences de capital fixées par le programme, mais leurs fonds propres doivent encore augmenter en 2012.

La diminution du PIB en 2011 a été moins forte qu'attendu en raison d'une évolution positive des exportations et de la consommation. Selon les prévisions de printemps de la Commission, **la perspective pour 2012 s'est détériorée et il est désormais prévu que le PIB diminue de 3,3%**, c'est à dire de trois points de pourcentage de plus que ne l'indiquaient les prévisions de l'automne dernier. En 2013, la croissance économique sera aussi plus faible qu'escompté. Étant donné le montant élevé de la dette extérieure que le Portugal a accumulée, des ajustements supplémentaires très importants de nature structurelle sont nécessaires.

**Perspectives budgétaires** : le budget 2012 vise un **déficit public de 4,5% du PIB**. Les plans d'assainissement budgétaire à moyen terme présentés dans le programme de stabilité concordent avec les grands objectifs du programme d'ajustement économique en matière de déficit, et le ratio du déficit au PIB devrait atteindre 3% d'ici 2013.

Le budget 2012 comprend **des mesures d'assainissement qui représentent plus de 5% du PIB** et sont composées de mesures structurelles permanentes. Deux tiers des mesures s'appliquent aux dépenses et comportent une baisse significative des salaires et des pensions dans le secteur public, une réduction du nombre de fonctionnaires de 2% (en équivalent plein temps) et une rationalisation des entreprises publiques.

**En matière de recettes**, le budget prévoit la réduction des exonérations fiscales, l'augmentation du nombre de biens et de services soumis au taux de TVA standard, la hausse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, l'augmentation des droits d'accises et davantage de mesures de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.

Le déficit devrait continuer à diminuer pour atteindre respectivement **1,8% et 1% du PIB en 2014 et 2015**.

**Les principaux risques** pesant sur les objectifs budgétaires sont surtout liés au secteur des entreprises publiques et aux pouvoirs publics locaux et régionaux. En matière de solde structurel, l'ajustement structurel budgétaire devrait représenter plus de 7 points de pourcentage du PIB en 2011-2012. L'objectif à moyen terme de - 0,5% du PIB reflète de manière adéquate les exigences du pacte de stabilité et de croissance. La dette publique devrait quant à elle culminer à 115,7% du PIB en 2013, avant de reculer progressivement.

**Recommandations proposées pour le Portugal (période 2012-2013) :** mettre en œuvre les mesures définies dans la décision d'exécution du Conseil 2011/344/UE et précisées dans le protocole d'accord du 17 mai 2011 et ses addendums ultérieurs.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

**OBJECTIF :** projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Roumanie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence de la Roumanie pour la période 2012-2015.

**CONTEXTE :** la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

**CONTENU :** la **Roumanie** a présenté son programme national de réforme pour 2012 et son programme de convergence pour la période 2012-2015, respectivement les 23 avril 2012 et 11 mai 2012.

**Programme de soutien financier :** le 6 mai 2009, le Conseil a adopté la décision 2009/459/CE visant à fournir à la Roumanie un concours financier à moyen terme sur une période de trois ans. La décision 2009/459/CE a été modifiée par la décision 2010/183/UE.

La mise en œuvre du programme par la Roumanie ayant été couronnée de succès et compte tenu d'un ajustement partiel de la balance courante en raison des faiblesses structurelles persistant sur les marchés roumains des produits et du travail, qui rendent le pays vulnérable aux chocs des prix internationaux, le Conseil a adopté la décision 2011/288/UE visant à fournir à la Roumanie à titre de précaution un soutien financier à moyen terme sur une période de trois ans.

**Progrès et défis :** le deuxième examen formel du programme de soutien financier à moyen terme, qui a eu lieu fin avril/début mai 2012, a permis d'établir que **la mise en œuvre du programme par la Roumanie suit son cours**. L'objectif en matière de déficit de trésorerie fixé pour 2011 a été atteint. Le budget 2012 reste compatible avec l'objectif d'un déficit inférieur à 3% du PIB.

Le secteur bancaire roumain a bien résisté en dépit de la détérioration persistante de la qualité des actifs, qui a continué de peser sur la rentabilité du secteur. Les progrès accomplis dans les domaines concernés par les grandes réformes structurelles, tels que l'énergie, les transports et l'absorption des fonds de l'UE, ont été inégaux.

Après deux années de recul, **le PIB réel de la Roumanie a connu une progression de 2½% en 2011**. Pour 2012, on s'attend à un ralentissement de la croissance, qui devrait tomber à 1,4%. La demande intérieure devrait être le principal moteur de la croissance. L'investissement public, soutenu par une amélioration de l'absorption des fonds de l'UE, devrait jouer un rôle clé en 2012.

**Évaluation du programme de convergence :** sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, il apparaît que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme est plausible.

**La stratégie budgétaire** décrite dans le programme a pour objet de ramener le déficit budgétaire sous la barre des 3% du PIB en 2012. Elle vise ensuite à atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme, à savoir un déficit de 0,7% du PIB en termes structurels. Après la correction prévue du déficit excessif en 2012, le déficit devrait continuer de diminuer pour atteindre 2,2%, 1,2% et 0,9% du PIB respectivement en 2013, 2014 et 2015. Le programme prévoit que l'objectif à moyen terme sera atteint en 2014.

Les principaux risques qui menacent les objectifs budgétaires sont les arriérés de paiement des entreprises publiques, ainsi qu'une nouvelle accumulation possible d'arriérés de paiement au niveau des administrations locales et dans le secteur de la santé. Quant à la dette publique, qui était inférieure à 34% du PIB à la fin de 2011, elle reste bien en deçà de la barre des 60% du PIB.

**Recommandations proposées pour la Roumanie (période 2012-2013) :** mettre en œuvre les mesures définies dans la décision 2009/459/CE, modifiée par la décision 2010/183/UE, parallèlement aux mesures définies dans la décision 2011/288/UE et précisées dans le protocole d'accord du 23 juin 2009 et ses addendums ultérieurs, ainsi que dans le protocole d'accord du 29 juin 2011 et ses addendums ultérieurs.

# Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme du Danemark pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence du Danemark pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, **le Danemark** a présenté son programme de convergence, qui couvre la période 2012-2015, et le 13 avril 2012, son programme national de réforme 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence pour 2012, le Conseil considère que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme est plausible. **Le scénario, qui prévoit une croissance du PIB de 1,2 % en 2012 et de 1,5 % en 2013, est largement conforme aux prévisions de la Commission du printemps 2012, qui tablent sur 1,1 % et 1,4 % respectivement.** En conséquence, les déficits des administrations publiques sont légèrement inférieurs dans le programme de convergence (4,0 % et 1,8 % du PIB, respectivement, en 2012 et 2013, contre 4,1 % et 2,0 %, du PIB dans les prévisions du printemps 2012 de la Commission).

L'objectif de la stratégie budgétaire exposée dans le programme est de corriger le déficit excessif d'ici à 2013 et d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) d'un budget au moins équilibré en termes structurels en 2020. Le programme confirme donc le précédent OMT qui reflète correctement les exigences du pacte de stabilité et de croissance. La dette publique brute du Danemark devrait être ramenée de 46,5 % du PIB en 2011 à 41,1 % en 2015, soit bien en deçà de 60 % du PIB.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- L'accroissement de l'offre de main-d'œuvre est une priorité essentielle afin d'assurer, dans l'avenir, la protection sociale et la viabilité budgétaire. En 2011, le Danemark a achevé une réforme ambitieuse de son régime de retraite anticipée volontaire et a avancé le relèvement de l'âge légal de la retraite en lien avec l'espérance de vie. Les efforts doivent désormais porter sur la réforme du système de pension d'invalidité et du régime de subvention à l'emploi (les «flex-jobs» ou emplois subventionnés).
- La qualité de l'enseignement danois est moyenne malgré un niveau de dépenses élevé dans l'éducation. Les étudiants terminent généralement leurs études à un âge plus avancé que dans d'autres États membres et les taux d'abandon dans les établissements d'enseignement professionnel sont relativement élevés. Le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures en faveur de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire.
- Le niveau de la concurrence est relativement faible. En 2011, des mesures ont été adoptées, ciblant principalement le secteur de la construction, celui du commerce de détail, et les services de la santé et du secteur public. La question d'une augmentation des appels à la concurrence par les municipalités et les régions est en cours de négociation avec les pouvoirs publics aux niveaux local et régional. Le droit danois de la concurrence a besoin d'être consolidé et le niveau des sanctions encourues en cas d'infraction est actuellement insuffisant pour être dissuasif.
- L'endettement brut élevé des ménages pose problème dans la mesure où l'évolution du marché du logement semble avoir fait progresser l'endettement à des niveaux allant au-delà de ceux qui s'expliquent par des facteurs structurels. Les ménages sont plus sensibles aujourd'hui qu'il y a dix ans aux hausses des taux d'intérêt et aux fluctuations de prix de l'immobilier. Cela entraîne des risques potentiels plus élevés en termes de stabilité financière et économique.

**Recommandations proposées pour le Danemark (période 2012-2013):**

**Mesures budgétaires :**

- mettre en œuvre la stratégie budgétaire comme prévu, afin de corriger le déficit excessif d'ici à 2013 et réaliser l'effort d'ajustement budgétaire structurel annuel moyen recommandé par le Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs;
- veiller à fournir un effort d'ajustement structurel adéquat pour progresser suffisamment vers l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), notamment en satisfaisant au critère des dépenses.

#### Emploi :

- prendre des mesures supplémentaires pour accroître l'offre de main-d'œuvre à long terme par la réforme du système de pension d'invalidité ;
- mieux orienter les régimes d'emplois subventionnés («flex-jobs») vers les personnes à capacité de travail réduite et améliorer l'employabilité des personnes d'origine immigrée.

#### Éducation :

- mettre en œuvre les mesures annoncées afin d'améliorer le rapport coût-efficacité du système éducatif, de réduire les taux d'abandon scolaire, en particulier dans le secteur de la formation professionnelle, et accroître le nombre de contrats d'apprentissage.

#### Concurrence :

- poursuivre les efforts afin d'éliminer les entraves à la concurrence, en particulier dans les services locaux, dans les secteurs de la construction et du commerce de détail, notamment : i) en ouvrant davantage à la concurrence les marchés publics de services municipaux et régionaux et ii) en veillant à ce que les sanctions prévues par les règles de la concurrence soient suffisamment dissuasives.

#### Marché du logement :

- envisager de nouvelles mesures préventives afin de renforcer la stabilité du marché du logement et du système financier à moyen terme, en traitant la question de la répartition des avoirs et des dettes des ménages et en révisant le régime de l'impôt sur la valeur locative des biens immobiliers et de l'impôt foncier local.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de Chypre pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de Chypre pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 7 mai 2012, **Chypre** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et, le 10 mai 2012, son programme national de réforme pour 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité 2012, le Conseil est d'avis que le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans **le programme de stabilité semble optimiste** pour 2012-2014. Bien qu'il comporte une importante révision à la baisse des perspectives de croissance, ce scénario macroéconomique continue à présenter des risques de détérioration, notamment liés à l'évolution de la demande intérieure en 2012-2013.

L'objectif de la stratégie budgétaire exposée dans le programme est de **corriger le déficit excessif d'ici 2012, d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) d'ici 2014 et de maintenir l'OMT en 2015**. Le programme confirme l'OMT précédemment fixé d'équilibre structurel des finances publiques, qui reflète les exigences du pacte de stabilité et de croissance. Conformément au programme, le ratio dette/PIB, qui s'élevait à 71,6% en 2011, devrait passer à 72,1% en 2012, avant de baisser progressivement pour atteindre 65,4% en 2015.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- L'administration fiscale est inefficace, les coûts administratifs liés à l'encaissement des recettes étant très élevés à Chypre. La perception des impôts est relativement faible.
- Étant donné que les établissements bancaires chypriotes subissent largement l'influence de l'économie grecque, le montant total de la créance du secteur bancaire consolidé de Chypre envers la Grèce est très élevé. Les efforts pour renforcer la surveillance des sociétés coopératives de crédit, qui détiennent 40% environ de l'ensemble des dépôts intérieurs, n'ont jusqu'à présent pas donné de résultats satisfaisants.

- Chypre éprouve des difficultés à assurer la viabilité à long terme des finances publiques, notamment en ce qui concerne les retraites. En ce qui concerne la pauvreté chez les personnes âgées, Chypre ne s'est que partiellement attaquée au taux élevé de risque de pauvreté.
- Les mesures prises pour lutter contre l'iniquité et les insuffisances du secteur des soins de santé n'ont pas été satisfaisantes.
- Le gouvernement a pris des mesures en réponse à la recommandation de 2011 relative à l'indexation des salaires (allocation de vie chère - AVC), notamment en adoptant un gel des salaires de deux ans dans le secteur public au sens large. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont décidé d'engager un dialogue en vue de revoir le système de l'AVC d'ici la fin du mois de juin 2012.
- La détérioration des perspectives macroéconomiques a bouleversé le marché du travail chypriote, ce qui a engendré une hausse du taux de chômage et une forte augmentation du chômage des jeunes.
- En ce qui concerne le secteur des services, Chypre a transposé la directive sur les services au moyen d'une loi horizontale accompagnée de plusieurs lois et règlements modificatifs sectoriels. Toutefois, dans certains secteurs (par exemple, le commerce de détail, le tourisme et les services de construction), la législation sectorielle doit encore être adoptée.

#### Recommandations proposées pour Chypre (période 2012-2013):

##### Mesures budgétaires :

- prendre des mesures supplémentaires pour parvenir à une correction durable du déficit excessif en 2012;
- mettre rigoureusement en œuvre la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien définies, pour l'année 2013 et au-delà, afin de garantir la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) en 2014 au plus tard et le respect du critère des dépenses et de progresser de manière satisfaisante en ce qui concerne le critère de réduction de la dette;
- accélérer l'introduction progressive d'un cadre budgétaire pluriannuel exécutoire dont la base légale est contraignante et qui comprend un mécanisme de correction;
- prendre des mesures pour suivre de près les dépenses et améliorer le respect des obligations fiscales et la lutte contre la fraude fiscale;
- harmoniser la surveillance des sociétés coopératives de crédit en ligne conformément aux normes appliquées aux banques commerciales;
- renforcer les dispositions réglementaires en vue de la recapitalisation efficace des établissements financiers afin de limiter la vulnérabilité du secteur financier aux chocs extérieurs.

##### Système de retraite et soins de santé :

- améliorer la viabilité à long terme et la pertinence du régime de retraite et à remédier à la menace considérable que représente le taux de risque de pauvreté chez les personnes âgées;
- aligner l'âge légal de la retraite sur l'allongement de l'espérance de vie ;
- achever et mettre en œuvre dès que possible le système national de soins de santé, sur la base d'une feuille de route.

##### Marché du travail :

- améliorer les compétences des travailleurs afin de renforcer leur mobilité professionnelle pour les orienter vers des activités à forte croissance et à forte valeur ajoutée;
- prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre le chômage des jeunes, en mettant l'accent sur les stages en entreprise et la promotion des activités d'indépendant;
- prendre des mesures appropriées du côté de la demande afin de stimuler l'innovation dans les entreprises.

##### Services et compétitivité :

- éliminer les obstacles injustifiés sur les marchés de services, notamment en améliorant la mise en œuvre de la directive sur les services dans les secteurs des services ayant le plus fort potentiel de croissance (notamment celui du tourisme) ;
- améliorer la compétitivité, notamment par la réforme du système de l'indexation des salaires, en concertation avec les partenaires sociaux ;
- prendre des mesures en vue de diversifier la structure de l'économie et rétablir l'équilibre budgétaire en limitant les dépenses.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de l'Irlande pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de l'Irlande pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

**CONTENU** : le 27 avril 2012, **l'Irlande** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012.

**Programme d'assistance financière** : le 7 décembre 2010, le Conseil a adopté la décision d'exécution 2011/77/UE sur l'octroi d'une assistance financière à l'Irlande jusqu'à la fin de l'année 2013, conformément au règlement (UE) n° 407/2010 du Conseil établissant un mécanisme européen de stabilisation financière. Le protocole d'accord qui l'accompagne, signé le 16 décembre 2010, et ses *addenda* ultérieurs définissent les conditions de politique économique dont est assortie l'aide financière déboursée.

**Progrès et défis** : la Commission note que dans l'ensemble, **l'Irlande a respecté les conditions du programme d'assistance financière** précisées dans le protocole d'accord. En particulier :

- l'objectif de déficit budgétaire fixé pour 2011 (10,6%) a été très largement atteint et le budget pour 2012 vise un déficit budgétaire de 8,6% du PIB ;
- les plans d'assainissement budgétaire à moyen terme concordent avec les plafonds de déficit prévus dans le programme et la prévision d'un déficit inférieur à 3% du PIB d'ici à 2015 ;
- l'essentiel de la recapitalisation des banques nationales prévue dans le cadre de l'examen des fonds propres prudentiels 2011 réalisé par la Central Bank of Ireland a été mené à bien;
- le désendettement des banques nationales a, dans l'ensemble, dépassé les objectifs du programme pour l'année 2011 ;
- les réformes structurelles destinées à stimuler la compétitivité et à doper la création d'emplois ont particulièrement bien avancé.

L'économie irlandaise est revenue à une croissance modeste de 0,7% en 2011, comme le prévoyait globalement le programme. En 2012, la croissance devrait se limiter à environ 0,5%, du fait de la conjoncture extérieure défavorable et de l'ajustement de la demande intérieure, qui se poursuit. La croissance par les exportations devrait redémarrer et passer à 1,9% en 2013 puis à 2,8% d'ici à 2015.

**Évaluation du programme de convergence** : sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, il apparaît que **le scénario macroéconomique** qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme de stabilité **est plausible**. Les prévisions de croissance économique du programme concordent avec celles que la Commission a établies au printemps 2012.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** du programme est de ramener le déficit public sous la barre des **3% du PIB d'ici à la fin de 2015**, ce qui est conforme au délai fixé par le Conseil pour corriger le déficit excessif. Le programme prévoit des déficits de 8,3% du PIB en 2012, de 7,5% en 2013, de 4,8% en 2014 et de 2,8% en 2015, à la fin de la période du programme. Cette trajectoire est étayée par des mesures d'assainissement correspondant à 2,7% du PIB dans le budget 2012, de mesures d'assainissement égales à 3,9% du PIB pour la période 2013-2014 et un effort d'assainissement partiellement spécifié de 1,1% du PIB en 2015.

**La dette publique** est supérieure à 60% du PIB et devrait grimper de 108% du PIB en 2011 à 120% en 2013, avant de commencer à décroître. Selon la dernière évaluation de la Commission, **les risques relatifs à la viabilité à long terme des finances publiques sont élevés**.

**Recommandations proposées pour l'Irlande (période 2012-2013)** : mettre en œuvre les mesures définies dans la décision d'exécution 2011/77/UE et précisées dans le protocole d'accord du 16 décembre 2010 et ses *addenda* ultérieurs.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

**OBJECTIF** : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de l'Italie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de l'Italie pour la période 2012-2015.

**CONTEXTE** : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, l'**Italie** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, il apparaît que le **scénario macroéconomique** qui sous-tend le programme **est plausible dans l'hypothèse où la situation sur les marchés financiers ne continuera pas à s'aggraver**. Conformément aux prévisions établies par la Commission au printemps 2012, le scénario prévoit une forte contraction du PIB réel cette année, suivie d'une reprise progressive en 2013.

L'**objectif de la stratégie budgétaire** définie dans le programme est de ramener le déficit public sous la valeur de référence de 3% du PIB d'ici 2012, grâce à de nouvelles réductions des dépenses et à des recettes supplémentaires.

Le programme prévoit que le **taux d'endettement de l'État** atteindra son point culminant en 2012, avant de commencer à diminuer à un rythme croissant à mesure que les excédents primaires augmenteront. En 2013-2014, l'Italie se trouvera dans une période de transition. Selon les plans, le critère de réduction de la dette sera respecté à la fin de la période de transition (2015).

La Commission note qu'une **exécution budgétaire stricte et complète** des mesures correctives adoptées en 2010-2011 sera indispensable pour atteindre les objectifs en matière de déficit et de dette.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- En ce qui concerne le cadre budgétaire, le Parlement italien a approuvé un projet de loi introduisant une règle d'équilibre budgétaire dans la Constitution italienne. Une législation de mise en œuvre devra être adoptée pour préciser les principaux aspects de cette règle.
- Le gouvernement s'est engagé à améliorer durablement l'efficacité et la qualité des dépenses publiques en procédant à des revues de dépenses approfondies à tous les niveaux de pouvoir. À cette fin, une réorientation de l'utilisation des Fonds structurels est en cours. Toutefois, les sérieuses insuffisances des capacités administratives continuent d'entraver le processus d'absorption.
- La structure du système fiscal et le niveau élevé de l'évasion fiscale et du travail non déclaré ont nui aux performances économiques du pays. La discipline et la bonne gouvernance en matière fiscale sont également affectées par de multiples dépenses fiscales et des procédures administratives complexes et fastidieuses.
- Le système de négociation des salaires doit être réformé en vue de remédier à la croissance plus dynamique des coûts salariaux unitaires nominaux de l'Italie par rapport à ses partenaires commerciaux, qui joue un rôle déterminant dans la perte de compétitivité du pays. Il convient également : i) d'adopter d'urgence la réforme visant à résoudre les problèmes qui affectent le marché du travail ; ii) de surveiller étroitement l'ampleur et l'efficacité de la libéralisation des services de l'emploi.
- En dépit des efforts consentis pour améliorer l'employabilité des femmes, le taux d'emploi des femmes italiennes (46,5% en 2011) est nettement inférieur à la moyenne de l'UE-27 (58,5% en 2011). Des mesures supplémentaires s'imposent pour développer les structures d'accueil des enfants et des personnes âgées.
- Le chômage des jeunes s'établissait à 29,1% en moyenne en 2011 et a encore augmenté au cours des premiers mois de 2012. En particulier, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est élevé et il y a une inadéquation entre les compétences acquises et celles qui sont nécessaires sur le marché du travail.
- Le taux de décrochage scolaire, qui s'établit à 18,8% au niveau national mais présente de fortes variations régionales, a des effets négatifs sur l'emploi des jeunes.
- En dépit des mesures adoptées pour libéraliser les services et pour améliorer la concurrence dans les industries de réseau, il reste de multiples défis à relever dans les secteurs de l'énergie et des transports, notamment en ce qui concerne les chemins de fer et les ports, où les goulots d'étranglement des infrastructures et du marché restent importants.
- Bien que plusieurs mesures aient déjà été prises pour encourager la simplification administrative, l'environnement des entreprises reste complexe.
- L'accès au financement est difficile pour les PME et l'intensité de capital à risque est faible. Bien que certaines mesures aient été prises pour encourager la R&D privée, l'intensité reste faible et peu de projets novateurs sont mis en œuvre.

#### **Recommandations proposées pour l'Italie (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- mettre en œuvre la stratégie budgétaire comme prévu et à veiller à ce que le déficit excessif soit corrigé en 2012;
- veiller à la constitution des excédents primaires prévus de manière à infléchir à la baisse le ratio d'endettement d'ici à 2013;
- progresser de manière satisfaisante vers l'objectif budgétaire à moyen terme, tout en respectant le critère des dépenses et en garantissant des avancées suffisantes en vue du respect du critère de réduction de la dette.

##### **Cadre budgétaire :**

- garantir que la définition des caractéristiques clés de la règle constitutionnelle d'équilibre budgétaire, notamment une coordination appropriée entre les niveaux de gouvernement, est cohérente avec le cadre de l'UE;
- rechercher une amélioration durable de l'efficacité et de la qualité des dépenses publiques, par la réalisation du réexamen des dépenses prévu et la mise en œuvre du plan d'action pour la cohésion de 2011 visant à améliorer l'absorption et la gestion des fonds de l'UE, en particulier dans le sud de l'Italie.

##### **Éducation, emploi :**

- prendre de nouvelles mesures pour remédier au chômage des jeunes, notamment en améliorant l'adaptation de l'enseignement aux besoins du marché du travail et en facilitant la transition vers le travail, ainsi que par la mise en place d'incitations à la création d'entreprises et à l'embauche de salariés;
- faire respecter la reconnaissance des compétences et des qualifications au niveau national afin de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre;

- prendre des mesures pour réduire les taux d'abandon dans l'enseignement supérieur et lutter contre le décrochage scolaire.

#### Marché du travail :

- adopter en priorité la réforme du marché du travail pour remédier à la segmentation de celui-ci et à mettre en place un système intégré de prestations de chômage;
- prendre de nouvelles mesures pour favoriser la participation des femmes au marché du travail, en particulier par la mise à disposition de structures d'accueil des enfants et des personnes âgées;
- doper la compétitivité des coûts, renforcer le lien entre les salaires fixés au niveau sectoriel et la productivité en améliorant encore le système de fixation des salaires, en concertation avec les partenaires sociaux et conformément aux pratiques nationales.

#### Fiscalité :

- poursuivre la lutte contre la fraude fiscale;
- lutter contre l'économie souterraine et le travail non déclaré, par exemple en intensifiant les vérifications et les contrôles;
- prendre des mesures pour réduire le champ d'application des exonérations et avantages fiscaux et des taux réduits de TVA et pour simplifier le code fiscal;
- prendre des mesures supplémentaires pour transférer la charge fiscale du capital et du travail vers la propriété et la consommation, ainsi que vers l'environnement.

#### Services :

- mettre en œuvre les mesures de libéralisation et de simplification qui ont été adoptées dans le secteur des services;
- prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'accès au marché dans les industries de réseau, ainsi que les capacités d'infrastructure et les interconnexions.

#### Environnement des entreprises :

- simplifier encore le cadre réglementaire applicable aux entreprises et renforcer la capacité administrative;
- améliorer l'accès aux instruments financiers, en particulier aux capitaux propres, pour financer la croissance des entreprises et l'innovation;
- mettre en œuvre la réorganisation prévue du système de justice civile et à promouvoir le recours aux mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de Malte pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de Malte pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, **Malte** a présenté son programme de stabilité 2012 pour la période 2012-2015 et, le 23 avril 2012, son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité 2012, il apparaît que **le scénario macroéconomique** qui sous-tend les projections budgétaires **est optimiste**, en particulier pour les années postérieures à la période couverte par le programme de stabilité, par comparaison avec la croissance potentielle selon les estimations de la Commission.

L'**objectif de la stratégie budgétaire** exposée dans le programme est de ramener progressivement le déficit à 0,3% du PIB en 2015, après la correction prévue du déficit excessif en 2011. La Commission note que les résultats en matière de déficit risquent d'être en deçà des objectifs fixés, en raison i) de recettes moins élevées que prévu, ii) des dépassements éventuels dans les dépenses primaires actuelles, et iii) de la restructuration en cours de la compagnie aérienne nationale (Air Malta) et de la situation financière du fournisseur d'énergie (Enemalta).

Le **ratio d'endettement public brut**, après avoir culminé à 72% du PIB en 2011, devrait commencer à diminuer et atteindre 65,3% du PIB en 2015 (soit un pourcentage toujours supérieur à la valeur de référence de 60% du PIB). La Commission estime que cette évaluation est sujette à caution, étant

donné que le ratio d'endettement pourrait se révéler plus élevé que prévu en raison de la possibilité de déficits plus importants et d'ajustements stock-flux.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Des risques importants continuent de peser sur la viabilité à long terme des finances publiques, d'autant que l'augmentation attendue sur le long terme des dépenses liées au vieillissement de la population dépasse considérablement la moyenne de l'UE. Des propositions en vue d'une réforme des retraites ont fait l'objet de consultations avec les parties intéressées, mais le gouvernement n'a pas encore pris position. De plus, le programme national de réforme ne propose pas de stratégie globale pour le vieillissement actif.
- La restructuration de l'économie maltaise a entraîné un décalage entre la demande et l'offre de qualifications, encore accentué par la faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur et par le pourcentage élevé de jeunes qui arrêtent prématurément leurs études.
- Le marché du travail demeure caractérisé par un faible taux de participation des femmes et des travailleurs âgés.
- Malte reste l'un des rares États membres dotés d'un système généralisé d'indexation des salaires. Ce mécanisme présente un risque de spirale entre les salaires et les prix, notamment parce que les prix des importations ne sont pas exclus de l'indice, et il risque de freiner la compétitivité, surtout dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.
- L'approvisionnement énergétique continue de dépendre presque exclusivement du pétrole importé, et la contribution des sources d'énergie renouvelables reste marginale.
- Le système bancaire est très développé par rapport à la taille de l'économie, avec des actifs qui représentent au total environ 800% du PIB. Des perturbations de la stabilité financière pourraient avoir une incidence disproportionnée sur l'économie du pays. De plus, la forte exposition au marché immobilier, qui représente plus de la moitié de tous les prêts accordés aux résidents, est une source importante de vulnérabilité.

#### **Recommandations proposées pour Malte (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- renforcer la stratégie budgétaire par des mesures permanentes supplémentaires en 2012 pour progresser vers l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) et maintenir le déficit sous les 3% du PIB sans recourir à des opérations exceptionnelles;
- poursuivre l'assainissement budgétaire par la suite, de manière à progresser de manière vers l'OMT, notamment en ce qui concerne le respect du critère des dépenses, et vers le respect du critère de réduction de la dette, en précisant les mesures concrètes destinées à soutenir les objectifs en matière de déficit à partir de 2013, tout en restant prête à prendre des mesures supplémentaires en cas de dérapage;
- mettre en œuvre, avant la fin de l'année 2012, un cadre budgétaire pluriannuel contraignant et fondé sur des règles;
- améliorer le respect des obligations fiscales et à lutter contre l'évasion fiscale, et réduire les mesures incitant à l'endettement dans la fiscalité des entreprises.

##### **Régime des retraites :**

- engager sans délai une action visant à garantir la viabilité à long terme du système des retraites, comprenant i) une accélération significative de l'augmentation progressive de l'âge du départ à la retraite par rapport à la législation actuelle, ii) un lien clair entre l'âge légal de la retraite et l'espérance de vie, et iii) des mesures destinées à encourager les systèmes privés d'épargne-retraite;
- prendre des mesures pour accroître la participation des travailleurs âgés au marché du travail et pour décourager le recours à des systèmes de retraite anticipée.

##### **Marché du travail :**

- prendre des mesures en vue de réduire le taux élevé de jeunes qui arrêtent prématurément leurs études;
- poursuivre les efforts déployés dans le système éducatif en vue de répondre aux demandes de qualifications émanant du marché du travail;
- renforcer l'offre de structures de garde d'enfants et d'accueil extrascolaire à des coûts abordables, afin de réduire l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et l'incidence des responsabilités parentales sur l'emploi des femmes.

##### **Salaires :**

- prendre les nouvelles mesures nécessaires pour réformer le système de négociation et d'indexation des salaires, afin de mieux refléter l'évolution de la productivité de la main-d'œuvre et de réduire l'incidence des prix des importations sur l'indice.

##### **Énergie :**

- afin de réduire sa dépendance à l'égard du pétrole importé, intensifier les efforts en vue de renforcer l'efficacité énergétique et d'accroître la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables en suivant de près les mécanismes d'incitation existants et en donnant un degré de priorité élevé au développement des infrastructures, notamment par l'achèvement de l'interconnexion électrique avec la Sicile.

##### **Secteur bancaire :**

- afin de renforcer le secteur bancaire, prendre des mesures ayant pour but d'atténuer les risques potentiels découlant de la forte exposition au marché immobilier;
- prendre des mesures pour renforcer davantage les provisions destinées à couvrir les pertes liées aux prêts improductifs.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## **Semestre européen**

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Grèce pour 2012.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 12 avril 2012, la **Grèce** a soumis son programme national de réforme 2012 et des informations incomplètes concernant ses plans budgétaires.

**Programme d'ajustement** : le 21 février 2012, l'Eurogroupe est convenu d'un **deuxième programme d'ajustement économique** pour la Grèce. La mise en œuvre des politiques économiques définies dans le protocole d'accord relatif aux conditions spécifiques de politique économique devrait contribuer à ramener la dette publique de la Grèce à **117 % du PIB d'ici à 2020**. Il a été décidé que le secteur public prendrait en charge le financement du programme à hauteur de **130 milliards d'EUR jusqu'en 2014**, ce montant venant s'ajouter à ceux déjà engagés au titre du premier programme de financement.

La libération des différentes tranches est subordonnée au respect des critères de performance quantitatifs et à une évaluation positive des progrès réalisés au regard des critères définis dans la décision 2011/734/UE du Conseil (modifiée le 8 novembre 2011 et le 13 mars 2012) et dans le protocole d'accord définissant les conditions spécifiques de politique économique, signé le 14 mars 2012.

Le 19 mars 2012, la première partie (5,9 milliards d'EUR) de la première tranche (14,5 milliards d'EUR) du nouveau programme de financement a été versée à la Grèce par le FESF. La Grèce a également reçu un montant de 1,6 milliard d'EUR du FMI. Le financement public déjà reçu par la Grèce au titre des premier et deuxième programmes s'élève à **147,5 milliards d'EUR au mois de mai 2012**.

**Progrès et défis** : en 2010 et 2011, la Grèce a accompli certains progrès dans la réalisation des objectifs ambitieux du programme d'ajustement. Plusieurs facteurs ont entravé la mise en œuvre de ce programme: l'instabilité politique, les tensions sociales, les problèmes de capacité administrative, et surtout une récession beaucoup plus forte que prévu. D'importants objectifs budgétaires n'ayant pu être atteints, des mesures d'assainissement supplémentaires ont été adoptées tout au long de 2010 et 2011. La Grèce est toutefois parvenue à réduire considérablement le déficit des administrations publiques, qui est passé **de 15,8 % du PIB en 2009 à 9,1 % en 2011**.

La Commission note que la crise économique et les mesures d'assainissement budgétaire qu'elle a entraînées ont compromis la capacité de la Grèce à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier les objectifs à orientation sociale. Elle estime toutefois que les réformes structurelles entreprises, notamment celles concernant le marché du travail, la libéralisation de plusieurs secteurs et une série de mesures destinées à améliorer l'environnement des entreprises, permettront de stimuler la concurrence, d'améliorer la productivité, d'accroître l'emploi et de réduire les coûts de production, contribuant ainsi, à moyen à terme, à redresser la situation de l'emploi et à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Une **reprogrammation stratégique des Fonds structurels** est en cours. Les nouvelles mesures envisagées prévoient un renforcement des initiatives dans les domaines du passeport pour l'emploi, de la formation et des qualifications professionnelles, ainsi que de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises.

Dans une communication adoptée le 18 avril 2012, la Commission a souligné **l'incidence positive que peut avoir la mise en œuvre intégrale et effective du deuxième programme d'ajustement économique**. Elle a rappelé que l'appartenance de la Grèce à l'Union européenne et à la zone euro était une force et insisté sur la volonté des partenaires de la Grèce, et en particulier de la Commission, de trouver les moyens de tirer le meilleur parti des premières mesures grâce à une action rapide et à l'aide de l'UE.

En conclusion, **il est recommandé à la Grèce** de mettre en œuvre les mesures énoncées dans la décision 2011/734/UE du Conseil du 12 juillet 2011, modifiée le 8 novembre 2011 et le 13 mars 2012, ainsi que le protocole d'accord relatif aux conditions spécifiques de politique économique, signé le 14 mars 2012.

## Semestre européen

OBJECTIF : projet de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Suède pour 2012 et portant avis du Conseil concernant le programme de convergence de la Suède pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 20 avril 2012, **la Suède** a présenté son programme de convergence pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme est **plausible pour 2012 et optimiste pour la période 2013-2015**, lorsque la croissance du PIB devrait s'établir en moyenne autour de 3,5%. Les prévisions de printemps 2012 de la Commission prévoient, pour 2013, une croissance de 2,1% du PIB.

**Le but de la stratégie budgétaire** exposée dans le programme est de garantir la viabilité à long terme en respectant les règles du cadre budgétaire suédois, notamment l'objectif visant à dégager des capacités excédentaires de financement des administrations publiques de 1% du PIB sur la durée du cycle. Son objectif est également de respecter les exigences du pacte de stabilité et de croissance, en particulier la valeur de référence de 3% du PIB. **Le ratio d'endettement** est inférieur à 60% du PIB et devrait, selon le programme, continuer de baisser tout au long de la période couverte par ce dernier.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Dans le bilan approfondi qu'elle a effectué conformément au règlement (UE) n° 1176/2011, la Commission a confirmé que le niveau d'endettement des ménages suédois était plutôt élevé.
- Même si la situation sur le marché immobilier et hypothécaire s'est stabilisée en 2011, plusieurs distorsions structurelles subsistent, qui menacent la stabilité de ces marchés à long terme. Des mesures pertinentes ont été prises pour renforcer la résilience du secteur financier. Cependant, un certain nombre de politiques en place susceptibles de contribuer à la volatilité du marché immobilier suédois et à l'accumulation des créances hypothécaires ont fait l'objet de moins d'attention.
- Malgré une amélioration générale du marché du travail en 2011, le taux de chômage des jeunes et des groupes vulnérables reste élevé, en particulier en ce qui concerne les personnes d'origine immigrée. La Suède met actuellement en œuvre plusieurs mesures relevant d'une politique active du marché du travail (ex : réduction de la TVA pour les restaurants et les services de restauration) ainsi que des réformes du secteur de l'éducation. La plupart de ces mesures semblent pertinentes et crédibles, bien qu'il soit trop tôt pour évaluer leur effet.
- La Suède se classe au second rang des pays de l'UE en ce qui concerne la part des dépenses de R&D dans le PIB et est considérée comme un leader en matière d'innovation. En revanche, en ce qui concerne la commercialisation des produits innovants, la Suède affiche des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE et enregistre une tendance négative. Par ailleurs, elle est à la traîne en ce qui concerne la création d'entreprises innovantes à croissance rapide.

#### **Recommandations proposées pour la Suède (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- préserver une situation budgétaire saine en 2012 et au-delà en mettant en œuvre comme prévu la stratégie budgétaire et en veillant à poursuivre la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme, notamment en respectant le critère des dépenses.

##### **Marché immobilier :**

- prendre de nouvelles mesures préventives afin de renforcer la stabilité des marchés immobilier et hypothécaire à moyen terme, notamment : i) en encourageant une politique de prêts prudente, ii) en réduisant la distorsion en faveur de l'endettement dans le financement des investissements immobiliers et iii) en s'attaquant aux contraintes liées à l'offre de logements et à la réglementation des loyers.

##### **Marché du travail :**

- prendre de nouvelles mesures afin d'améliorer l'intégration des jeunes et des groupes vulnérables au marché du travail en concentrant les efforts sur une politique active du marché du travail, i) en encourageant une plus grande flexibilité en matière salariale, notamment au bas de l'échelle des salaires, et ii) en réexaminant certains aspects de la législation relative à la protection du travail tels que les périodes probatoires afin de faciliter la transition vers un emploi permanent;
- examiner si le taux réduit de TVA actuellement appliqué aux restaurants et aux services de restauration favorise la création d'emplois.

##### **Recherche et innovation :**

- axer la future loi sur la recherche et l'innovation sur des mesures visant à améliorer la commercialisation des produits innovants et le développement de nouvelles technologies pour encourager les entreprises innovantes à croissance rapide.

# Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de l'Autriche pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de l'Autriche pour la période 2011-2016.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 24 avril 2012, **l'Autriche** a présenté son programme de convergence, qui couvre la période 2012-2015, et le 13 avril 2012, son programme national de réforme 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité de 2012, le Conseil est d'avis que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les prévisions budgétaires du programme est prudent pour les années 2012 et 2013. Pour 2014-2016, le scénario devient plus optimiste, puisqu'il prévoit une croissance annuelle du PIB de 2,1 %, soit un chiffre qui dépasse constamment les estimations actuelles de la croissance potentielle.

L'objectif de la stratégie budgétaire définie dans le programme est de **corriger le déficit excessif d'ici à 2013 et d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) d'ici à 2016**. Le programme prévoit que le ratio de la dette au PIB, qui s'est monté à 72,2 % à la fin de 2011, atteindra un pic de 75,3 % en 2013, avant de baisser progressivement à 70,6 % en 2016.

Les objectifs budgétaires présentent néanmoins **des risques** du côté aussi bien des recettes que des dépenses. Par exemple, l'effet budgétaire de certaines mesures est difficile à quantifier car il dépend de l'application individuelle. La législation n'ayant pas encore été adoptée, les détails de la taxe sur les transactions financières ne sont pas encore connus. Les coupes envisagées dans les dépenses au niveau infranational ne sont pas encore définies.

Le paquet de mesures d'assainissement budgétaire ne comprend pas de mesures de rationalisation d'envergure des **relations budgétaires entre les autorités fédérales, régionales et locales**, alors que la rationalisation est largement reconnue comme étant l'une des principales sources d'économies potentielles.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- En vue de relever l'âge effectif de départ à la retraite, l'Autriche a adopté des réformes qui visent principalement à restreindre l'accès au régime de pension d'invalidité. Toutefois, la question de l'accélération du processus d'harmonisation de l'âge légal de départ à la retraite entre les hommes et les femmes, n'a pas été abordée. La capacité d'insertion professionnelle des travailleurs âgés et la culture du vieillissement actif au sein des entreprises doivent encore être renforcées.
- Les résultats du marché du travail autrichien ont été très bons (le taux de chômage national est le plus faible de l'UE en 2010 et 2011). Toutefois, la population active devrait diminuer à partir de 2020. L'Autriche devra par conséquent aborder les problèmes du faible taux d'emploi des travailleurs âgés et du recours très répandu au départ anticipé à la retraite, des charges fiscales et sociales élevées sur les revenus du travail et de la concentration relativement élevée de femmes dans des emplois à bas salaires et à temps partiel.
- Les résultats en matière d'éducation sont inférieurs à la moyenne de l'UE. Les taux d'échec élevés (environ 40 %) restent les principaux défis à relever, outre un important déficit de financement.
- L'Autriche est bien placée en matière de compétitivité et de productivité. Néanmoins, elle doit faire face à des faiblesses structurelles relatives dans plusieurs domaines. La concurrence dans le secteur des services n'a pas soutenu la demande intérieure. Les questions des prix élevés d'accès au réseau et les distorsions de concurrence induites par le comportement des entreprises en place n'ont pas été abordées. Des restrictions persistent dans les professions libérales.
- La stabilité du secteur financier autrichien est confrontée à des défis liés à la forte exposition de ses banques aux pays d'Europe centrale et orientale. Les autorités doivent continuer à suivre de près et à restructurer les banques qui ont bénéficié de l'aide du secteur public, en particulier les établissements de crédit qui ont été nationalisés.

**Recommandations proposées pour l'Autriche (période 2012-2013):**

**Mesures budgétaires :**

- mettre en œuvre le budget de 2012 comme prévu et renforcer et mettre en œuvre rigoureusement la stratégie budgétaire pour l'année 2013 et au-delà;
- préciser les mesures (en particulier au niveau infranational) permettant d'assurer la correction en temps utile du déficit excessif et la réalisation de l'effort d'ajustement structurel annuel moyen prévu par les recommandations du Conseil relatives à la procédure concernant les déficits excessifs;
- déployer ensuite un effort d'ajustement structurel propre à progresser de manière suffisante en direction de l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), y compris le respect du critère des dépenses;
- prendre des mesures supplémentaires afin de renforcer le cadre budgétaire national en harmonisant les compétences entre les autorités publiques aux niveaux fédéral, régional et local, en particulier par la mise en œuvre de réformes concrètes visant à améliorer l'organisation, le financement et l'efficacité des soins de santé et de l'éducation.

#### **Système de retraite :**

- accélérer l'harmonisation de l'âge légal de départ à la retraite entre les hommes et les femmes.

#### **Marché du travail :**

- améliorer l'employabilité des travailleurs âgés et suivre la mise en œuvre des réformes récentes qui limitent l'accès aux dispositifs de départ à la retraite anticipée ;
- prendre des mesures visant à réduire les charges fiscales et sociales effectives sur le travail - en particulier sur les faibles revenus - afin d'accroître le taux d'emploi des travailleurs âgés et des femmes ;
- transférer, d'une manière qui soit neutre pour le budget, la charge fiscale vers les impôts sur les biens immobiliers et les taxes environnementales;
- réduire l'important écart de rémunération entre les hommes et les femmes à améliorer les possibilités d'emploi à temps plein pour celles ci, notamment en augmentant l'offre de services de soins aux personnes à charge.

#### **Éducation :**

- prendre des mesures supplémentaires afin d'améliorer les résultats scolaires, en particulier ceux des jeunes défavorisés,
- prendre des mesures visant à réduire les décrochages dans l'enseignement supérieur.

#### **Concurrence :**

- prendre des mesures afin de stimuler la concurrence, en particulier dans les secteurs des services, par la suppression des obstacles à l'entrée sur les marchés de détail des communications, des transports et de l'énergie;
- supprimer les restrictions injustifiées à l'accès aux professions libérales;
- renforcer les compétences des autorités de concurrence et accélérer la mise en œuvre de la réforme du droit de la concurrence.

#### **Système financier :**

- intensifier la restructuration des banques ayant bénéficié d'une aide publique ;
- améliorer la coopération et la coordination dans le domaine des décisions de politique nationale avec les autorités de surveillance du secteur financier dans d'autres pays.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## **Semestre européen**

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme du Royaume-Uni pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence du Royaume-Uni pour la période 2012-2017.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième**

**semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 30 avril 2012, le **Royaume-Uni** a présenté son programme de convergence pour la période 2011-2012 à 2016-2017 et son programme national de réforme pour 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, le Conseil est d'avis que le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme est plausible. L'objectif de la stratégie budgétaire exposée dans le programme est de procéder à l'assainissement nécessaire des finances publiques devant permettre d'atteindre les objectifs budgétaires du gouvernement en ce qui concerne la dette nette et la balance courante corrigée des variations conjoncturelles.

D'après le programme de convergence, le déficit public sera de 8,3 % du PIB en 2011-2012, de 5,9 % du PIB en 2012-2013, de 6,0 % du PIB en 2013-2014, de 4,4 % du PIB en 2014-2015, de 2,9 % du PIB en 2015-2016 et de 1,2 % du PIB en 2016-2017. Ces estimations sont légèrement inférieures à celles des services de la Commission qui tablent sur un déficit de **6,1 % du PIB en 2012-2013** (taux qui s'établirait à 7,9 % sans la prochaine opération unique de transfert des fonds de pension) et de **6,5 % du PIB en 2013-2014**. La dette publique, que les prévisions estiment à 94,7 % en 2013-2014, devrait atteindre un pic en 2014-2015.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- Les années précédant la crise ont été marquées par une surchauffe du marché immobilier, avec des ratios prix du logement/revenu atteignant des records historiques, dans un contexte de pénurie croissante de logements, entraînant un endettement hypothécaire très élevé. Le bilan approfondi réalisé par la Commission estime que l'économie du Royaume-Uni est touchée par un déséquilibre interne en raison de la dette élevée des ménages.
- Le Royaume-Uni est confronté à des défis croissants en matière de chômage et de participation au marché du travail. Actuellement, le taux de chômage s'établit à 8,4 %. Chez les jeunes, il est nettement plus élevé, avec 22,2 %. 17,7 % des jeunes (de 16 à 24 ans) n'occupent aucun emploi et ne suivent ni un enseignement ni une formation. L'emploi dans le secteur privé ne progresse pas assez pour compenser la réduction des emplois dans le secteur public et l'augmentation de la main-d'œuvre.
- Il existe un risque de diminution des montants disponibles pour les prestations sociales, avec pour corollaire un risque de recrudescence de la pauvreté, surtout dans les familles avec enfants. Selon des estimations indépendantes, la pauvreté absolue des enfants atteindra en 2020-2021 ses niveaux les plus élevés depuis 2001-2002. L'accès insuffisant aux services de garde des enfants, plus particulièrement pour les familles à faible revenu, est préoccupante. Les coupes dans l'aide à la petite enfance risquent également d'exacerber le problème.
- Les conditions de financement demeurent difficiles, surtout pour les PME. Le montant net des prêts accordés aux entreprises a été négatif en 2011, et des études indiquent qu'un grand nombre de PME doivent faire face à des restrictions de crédit. De plus, l'accès aux crédits non bancaires reste largement cantonné aux plus grandes entreprises et la concurrence dans le secteur bancaire est limitée.
- Le Royaume-Uni est confronté au défi d'améliorer ses infrastructures d'énergie et de transport. D'importants investissements sont nécessaires pour mettre à niveau la capacité de production d'électricité. Le secteur du transport présente des insuffisances en termes de capacité et de qualité du réseau, ce qui pourrait aller à l'encontre de l'objectif du gouvernement de réorienter l'économie nationale vers les investissements et l'exportation.

#### **Recommandations proposées pour le Royaume-Uni (période 2012-2013):**

##### **Mesures budgétaires :**

- mettre en œuvre la stratégie budgétaire pour l'exercice financier 2012-2013 et renforcer la stratégie budgétaire pour l'exercice financier 2013-2014 et les suivants, étayées par des mesures suffisamment précises, afin de parvenir, en temps voulu, à une correction durable du déficit excessif et de ramener le taux élevé de la dette publique sur une trajectoire durablement descendante;
- privilégier les dépenses de nature à favoriser la croissance.

##### **Secteur du logement :**

- atténuer l'effet déstabilisateur des prix élevés et volatiles des logements et de la dette élevée des ménages en mettant en œuvre un programme global de réforme du secteur du logement en vue d'accroître l'offre de logements et d'atténuer les problèmes liés à l'accessibilité et au besoin de subventions publiques en matière de logement;
- poursuivre la réforme des marchés des prêts hypothécaires et de la location, de la réglementation financière et de l'impôt foncier afin de prévenir une volatilité et des distorsions excessives du marché immobilier.

##### **Emploi et marché du travail :**

- continuer à améliorer l'employabilité des jeunes, notamment ceux qui sont sans emploi et ne suivent ni un enseignement ni une formation, en faisant appel au contrat JEUNESSE;

- garantir que davantage de jeunes participent à des programmes d'apprentissage, que ces programmes soient suffisamment axés sur les compétences avancées et de haut niveau et que plus de petites et moyennes entreprises y soient associées;
- prendre des mesures pour réduire le taux élevé de jeunes qui sortent du système scolaire avec de très faibles qualifications;
- prendre des mesures renforcées en vue de faciliter l'intégration sur le marché du travail de personnes appartenant à des ménages n'ayant pas de travail;
- garantir que la réforme envisagée du système de protection sociale ne se traduise pas par une recrudescence de la pauvreté des enfants; mettre pleinement en œuvre des mesures visant à faciliter l'accès aux structures de garde d'enfants.

#### Accès au financement :

- continuer de travailler à l'amélioration de l'accès du secteur privé, et notamment des PME, au financement bancaire et non bancaire;
- encourager la concurrence au sein du secteur bancaire et rechercher les moyens qui permettraient d'améliorer l'accès au capital à risque et à d'autres formes de financement non bancaire.

#### Infrastructures :

- mettre en œuvre une stratégie à long terme permettant d'améliorer les capacités et la qualité des infrastructures de réseau du Royaume-Uni, en encourageant des processus de planification et de décision plus rigoureux et plus efficaces et en tirant parti des modes de financement public/privé appropriés.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de l'Estonie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de l'Estonie pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième **«examen annuel de la croissance»**.

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 26 avril 2012, **l'Estonie** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme **est plausible pour 2012-2013**, avec une croissance du PIB qui devrait s'établir en moyenne autour de 2,4%. Les prévisions établies au printemps 2012 par la Commission prévoient pour 2013 une croissance de 3,8% du PIB.

**La stratégie budgétaire** définie dans le programme vise à assurer une politique budgétaire viable qui soutienne une croissance équilibrée, en dégagant un excédent structurel tout en garantissant des réserves budgétaires suffisantes et en allégeant la fiscalité sur le travail. Le programme vise à dépasser l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) consistant à enregistrer un excédent structurel à compter de 2012. Parallèlement, le programme vise à enregistrer des excédents nominaux à compter de 2014.

**Le ratio d'endettement** est nettement inférieur à 60% du PIB et devrait, selon le programme, baisser après 2013 pour atteindre 10% environ en 2015.

L'Estonie a dégagé un excédent budgétaire significatif en 2011. Pour 2012, le taux prévu de croissance économique indiqué dans les prévisions établies au printemps 2012 par la Commission semble beaucoup moins favorable que pour 2011, tombant de 7,6% à environ 1,6%; il est par conséquent nécessaire de **contrôler davantage l'efficacité des dépenses**.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- En ce qui concerne le marché du travail, il est possible de renforcer les incitations à l'emploi. Alors que des efforts prometteurs sont déployés pour faire baisser le niveau élevé du chômage, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée et de jeunes sans emploi reste important.

- Les mesures prises dans le cadre du plan d'action en matière d'efficacité énergétique restent insuffisantes eu égard à la tendance actuelle caractérisée par un transfert modal au détriment des transports publics.
- Le parc des véhicules neufs en Estonie est le plus énergivore de l'UE. Les droits d'accise sur les carburants ne sont pas suffisamment élevés pour inciter les consommateurs à changer de comportement.
- L'Estonie doit encore diversifier son approvisionnement énergétique.
- La transition de l'enseignement général vers l'enseignement et la formation professionnels devrait être améliorée.
- La participation aux mesures d'apprentissage tout au long de la vie s'améliore, mais les travailleurs peu qualifiés ne sont pas suffisamment ciblés.
- L'adéquation entre les résultats de l'enseignement et les besoins du marché du travail reste une source de préoccupation. La coopération entre le secteur des entreprises et les établissements d'enseignement supérieur reste faible.
- Étant limitées en taille, il est difficile, pour la majorité des collectivités locales, d'assurer à tous les services nécessaires en matière sociale, de santé, d'emploi, de transport et d'enseignement.

#### Recommandations proposées pour l'Estonie (période 2012-2013) :

##### Mesures budgétaires :

- préserver une situation budgétaire saine en mettant en œuvre comme prévu ses projets budgétaires, qui permettront d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) en 2013 au plus tard et de respecter le critère des dépenses;
- compléter la règle budgétaire envisagée par des règles de dépenses pluriannuelles plus contraignantes au titre du cadre budgétaire à moyen terme;
- continuer d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et intensifier la lutte contre l'économie souterraine.

##### Marché du travail :

- améliorer les incitations au travail en rationalisant le système de prestations sociales et en assouplissant les règles en matière d'octroi d'allocations d'invalidité, de chômage et de prestations familiales, tout en garantissant une protection sociale adéquate;
- améliorer la fourniture des services sociaux, tout en ciblant mieux les allocations familiales et parentales et en supprimant les exonérations de l'impôt sur le revenu liées aux enfants, sources de distorsions;
- augmenter la participation des jeunes et des chômeurs de longue durée au marché du travail.

##### Formation, enseignement :

- établir des liens plus efficaces entre la formation et l'enseignement, d'une part, et les besoins du marché du travail, d'autre part, et renforcer la coopération entre les entreprises et l'université;
- accroître les possibilités dont disposent les travailleurs peu qualifiés pour accéder à l'apprentissage tout au long de la vie;
- encourager les systèmes de recherche et d'innovation à se fixer des priorités et à s'internationaliser.

##### Efficacité énergétique :

- améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans les bâtiments et les transports, et renforcer les mesures d'incitation environnementales pour les véhicules et les déchets, notamment en envisageant des mesures incitatives, telles que la taxation des véhicules;
- promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, notamment par une amélioration des infrastructures et de la législation;
- poursuivre le développement de connexions transfrontières pour mettre fin à l'isolement relatif de son marché.

##### Collectivités locales :

- renforcer la viabilité budgétaire des municipalités, tout en améliorant l'efficacité des collectivités locales, et à assurer une fourniture de services efficace, notamment par des mesures incitant plus vigoureusement les municipalités à fusionner ou à accroître leur coopération;
- les propositions de réformes correspondantes doivent être mises en place dans un délai raisonnable.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Pologne pour 2012 et portant avis du Conseil concernant le programme de convergence de la Pologne pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 25 avril 2012, la **Pologne** a présenté son programme de convergence pour la période 2012-2015 et, le 27 avril 2012, son programme national de réforme 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, il apparaît que le **scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme est **plausible et conforme aux prévisions de printemps 2012 des services de la Commission**.

L'**objectif de la stratégie budgétaire** définie dans le programme est de corriger le déficit excessif d'ici à 2012 et d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) d'ici à 2015. La Commission note que le taux de croissance des dépenses publiques dépasse très légèrement le critère des dépenses en 2013, selon les prévisions de printemps 2012 des services de la Commission. Des efforts supplémentaires pourraient être nécessaires pour se rapprocher suffisamment de l'objectif à moyen terme (OMT).

La **dette publique** en Pologne devrait rester inférieure à 60% du PIB sur toute la période couverte par le programme. Selon les prévisions des autorités nationales, elle devrait diminuer progressivement, passant de 56,3% du PIB en 2011 à 49,7% du PIB en 2015. La Commission, qui tient compte des risques éventuels liés aux plans d'assainissement, s'attend toutefois à une amélioration moins rapide.

Selon la Commission, les **principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Le gouvernement polonais n'a pas encore fait le nécessaire pour mettre en œuvre une règle permanente en matière de dépenses d'ici à 2013. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne l'adaptation de la nomenclature de la comptabilité nationale au système européen des comptes (normes SEC95).
- Le chômage des jeunes est supérieur à la moyenne de l'UE. Des mesures sont prévues pour faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Le recours partiellement abusif à l'activité indépendante et aux contrats de droit civil qui ne sont pas régis par la législation sur le travail apparaît comme une cause de la segmentation du marché du travail et de la pauvreté au travail, qui compte parmi les plus élevées de l'UE.
- La Pologne a commencé à mettre en œuvre une ambitieuse réforme de l'enseignement supérieur qui vise à renforcer les liens entre l'université et l'entreprise et à remédier à la mauvaise adéquation entre les qualifications et les emplois. Néanmoins, il reste nécessaire d'améliorer la pertinence et la qualité de l'offre pédagogique.
- La participation des femmes au marché du travail doit être accrue, ce qui passe par une amélioration du système de prise en charge des enfants.
- La Pologne a adopté une réforme générale des retraites. L'âge légal de départ à la retraite sera progressivement relevé à partir de 2013 jusqu'à atteindre 67 ans, pour les hommes en 2020 et pour les femmes en 2040. La Pologne a poursuivi ses efforts pour limiter les conditions avantageuses de départ à la retraite dont bénéficie le personnel des services en uniforme. En 2011, elle a apporté quelques changements au fonctionnement de la caisse de sécurité sociale des agriculteurs (KRUS). Toutefois, cette réforme est provisoire et insuffisante. Les mineurs bénéficient encore d'un régime spécial de retraite.
- Des réformes récentes visent à améliorer l'environnement de la recherche. Toutefois, la manière dont les priorités du programme national de recherche (adopté en août 2011) sont liées et portées par la politique industrielle et de l'innovation demeure peu claire.
- L'application de restrictions injustifiées à la prestation de services professionnels constitue un obstacle majeur à la croissance, en particulier dans les secteurs du bâtiment, des transports et de la santé. Les procédures judiciaires et autres actions en justice sont trop longues et l'arriéré judiciaire est relativement important.
- La croissance et la concurrence dans le secteur de l'énergie sont freinées par un retard dans la mise en œuvre de la législation de l'UE. Il est nécessaire d'investir dans le réseau ferroviaire à la lumière de l'état déplorable des infrastructures. La Pologne n'utilise pas pleinement les ressources du fonds de cohésion disponibles à cet effet. Il reste des obstacles à un fonctionnement efficace du marché ferroviaire.

#### **Recommandations proposées pour la Pologne (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- progresser comme prévu vers la correction du déficit excessif ;
- par la suite, préciser les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre de la stratégie budgétaire pour l'année 2013 et au-delà comme envisagé, en veillant à assurer un effort d'ajustement structurel approprié pour progresser vers l'objectif budgétaire à moyen terme, notamment en ce qui concerne le critère des dépenses ;
- limiter autant que possible les réductions des dépenses visant à stimuler la croissance et améliorer le respect des obligations fiscales ;
- accélérer la réforme du cadre budgétaire en adoptant une législation en vue d'établir, d'ici à 2013, une règle permanente en matière de dépenses qui devra être pleinement compatible avec le système européen des comptes ;
- prendre des mesures pour renforcer les mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernement dans les processus budgétaires tant annuels qu'à moyen terme.

##### **Marché du travail et emploi :**

- réduire le chômage des jeunes, augmenter le nombre de places disponibles en apprentissage et les actions de formation par le travail, améliorer la qualité de la formation professionnelle et adopter la stratégie proposée d'apprentissage tout au long de la vie ;
- veiller à une meilleure adéquation entre les résultats de l'enseignement et les besoins du marché du travail et améliorer la qualité de l'enseignement ;
- lutter contre la segmentation du marché du travail et la pauvreté au travail,
- limiter le recours excessif aux contrats de droit civil et à allonger la période probatoire dans les contrats à durée indéterminée ;

- intensifier les efforts pour accroître la participation des femmes au marché du travail et augmenter le taux de prise en charge des enfants dès la petite enfance et au stade préscolaire.

#### Régimes de retraite :

- lutter contre la pratique bien ancrée de la retraite anticipée afin de relever l'âge de départ à la retraite;
- supprimer progressivement le régime spécial de retraite dont bénéficient les mineurs afin d'intégrer pleinement ces derniers dans le régime général;
- prendre des mesures plus ambitieuses et à caractère permanent pour réformer la caisse de sécurité sociale des agriculteurs (KRUS) afin de mieux tenir compte des revenus individuels.

#### Recherche et innovation :

- prendre d'autres mesures pour garantir un environnement commercial propice à l'innovation en resserrant les liens entre la recherche, l'innovation et les entreprises, et en établissant des domaines de priorité communs et des instruments soutenant l'intégralité du cycle de l'innovation;
- améliorer l'accès au financement pour les activités de recherche et d'innovation par la fourniture de garanties et de financements-relais.

#### Croissance, concurrence et services :

- intensifier les efforts pour améliorer les incitations en faveur d'investissements dans les capacités de production d'énergie et l'efficacité énergétique, accélérer le développement des interconnexions transfrontalières des réseaux d'électricité et renforcer la concurrence sur le marché du gaz, en supprimant progressivement les tarifs réglementés et en créant une plateforme d'échange pour le gaz;
- renforcer le rôle et les ressources du régulateur du marché ferroviaire et garantir la mise en œuvre effective et rapide de projets d'investissement dans le secteur ferroviaire;
- réduire les restrictions appliquées à la prestation de services professionnels et à simplifier les procédures liées au respect des contrats et les conditions nécessaires à l'obtention des permis de construire.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la République tchèque pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de convergence de la République tchèque pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 25 avril 2012, **la République tchèque** a présenté son programme de convergence, qui couvre la période 2012-2015, et le 13 avril 2012, son programme national de réforme 2012. Ces programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence 2012, le Conseil est d'avis que le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme est plausible. **Selon le programme de convergence, la croissance du PIB devrait atteindre 0,2% et 1,3%, respectivement, en 2012 et 2013, contre 0% et 1,5%, respectivement, en 2012 et 2013, dans les prévisions du printemps 2012 de la Commission.** L'objectif de la stratégie budgétaire exposée dans le programme est de parvenir à un budget en équilibre en 2016. Selon le programme, le ratio d'endettement devrait culminer à 45,1% du PIB en 2013 et diminuer ensuite, principalement en raison des prévisions d'amélioration constante du solde primaire.

**Plusieurs risques** pèsent sur les projections budgétaires du programme :

1°) La loi relative au versement de compensations financières aux églises, en discussion au Parlement, entraînerait une hausse du déficit public de 1,5% du PIB l'année de son entrée en vigueur ;

2°) La nature et l'étendue des mesures d'assainissement envisagées du côté tant des recettes que des dépenses comportent d'importants risques pour la viabilité de l'ajustement budgétaire au-delà de la période couverte par le programme.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques** pour le pays sont les suivants :

- En 2011, les autorités tchèques ont approuvé une augmentation du taux réduit de TVA, une grande réforme de la fiscalité du travail, des modifications de la fiscalité dont certaines concernent la fiscalité de l'environnement et du logement ainsi que des dispositions en matière de lutte contre la fraude dans le domaine de la TVA. Le respect des obligations fiscales demeure néanmoins problématique et le système actuel de perception des impôts ne repose pas sur une stratégie globale.
- Le gouvernement tchèque a adopté, et partiellement mis en œuvre, une réforme du système des pensions, afin de rétablir la viabilité des finances publiques et de stimuler l'épargne-retraite. Il reste que, selon les projections, les déséquilibres budgétaires dans le système des retraites se situent à un niveau élevé par rapport à la moyenne de l'UE.
- Le taux de chômage global est inférieur à la moyenne de l'UE mais les femmes ayant des enfants et d'autres groupes vulnérables luttent pour réaliser leur potentiel sur le marché du travail. Une reprise du travail plus rapide après un congé parental est subordonnée à une plus grande offre de structures de garde d'enfants, notamment pour les enfants de moins de trois ans.
- Plusieurs mesures ont été prises en vue d'améliorer les performances des services publics de l'emploi (SPE). Cependant, l'accroissement de la charge de travail qui en résulte sollicitera encore davantage le personnel des SPE, dont l'effectif a diminué de 12% en 2011. La qualité et l'efficacité de la formation, de l'aide à la recherche d'emploi et des services personnalisés doit être améliorée.
- L'efficacité des administrations publiques pourrait être améliorée, en dépit de récents progrès dans certains domaines, tels que les services en ligne et la réduction des charges administratives pour les entreprises. Les irrégularités importantes constatées en matière de marchés publics et le fonctionnement non optimal des systèmes de gestion et de contrôle dans les administrations publiques sont les sources principales des problèmes liés à la mise en œuvre des fonds de l'UE.
- L'économie tchèque doit mobiliser les facteurs qui facilitent la transition vers une croissance fondée sur l'innovation. La réforme de l'enseignement supérieur, actuellement en discussion, n'est pas suffisamment précise en ce qui concerne la question des normes d'évaluation de la qualité. Les mesures récentes visant à garantir un niveau minimal d'acquis scolaires sont trop restreintes pour améliorer de manière significative la qualité et l'équité du système d'enseignement obligatoire.

#### **Recommandations proposées pour la République tchèque (période 2012-2013):**

##### **Mesures budgétaires :**

- progresser comme prévu pour parvenir, en temps voulu, à une correction du déficit excessif;
- garantir un effort d'ajustement structurel adéquat pour progresser suffisamment vers l'objectif à moyen terme, y compris à répondre au critère des dépenses; dans ce contexte, éviter la réduction généralisée des dépenses, préserver les dépenses de nature à stimuler la croissance et accroître les efforts visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques;
- exploiter les possibilités de hausse des taxes moins préjudiciables à la croissance;
- opérer un transfert du haut niveau de fiscalité du travail vers le logement et l'environnement;
- réduire les écarts entre les régimes fiscaux des salariés et des indépendants;
- prendre des mesures en vue d'améliorer la collecte des impôts, de réduire l'évasion fiscale et d'améliorer le respect des obligations fiscales.

##### **Système de retraite :**

- poursuivre la réforme des régimes publics de retraite pour assurer leur viabilité à long terme;
- reconsidérer les projets visant à autoriser les départs précoces du marché du travail;
- garantir une large participation des jeunes travailleurs au nouveau régime financé par capitalisation pour améliorer l'adéquation des pensions.

##### **Emploi :**

- adopter des mesures supplémentaires visant à augmenter de manière significative la disponibilité de structures d'accueil abordables et de qualité pour les enfants en âge préscolaire;
- renforcer les services publics de l'emploi en accroissant la qualité et l'efficacité de la formation, de l'aide à la recherche d'emploi et des services personnalisés.

##### **Administrations publiques :**

- adopter et mettre en œuvre d'urgence la loi sur la fonction publique pour accroître la stabilité et l'efficacité de l'administration publique afin d'éviter les irrégularités;
- garantir la mise en œuvre adéquate de la nouvelle loi sur les marchés publics;
- traiter la question de l'actionnariat anonyme;
- assurer la mise en œuvre correcte des fonds de l'UE et prendre des mesures renforcées pour lutter contre la corruption.

##### **Éducation :**

- adopter la législation nécessaire à la mise en place d'un système transparent et clairement défini d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur et des institutions de recherche;
- garantir la pérennité du financement et sa liaison avec les conclusions de l'évaluation de la qualité;
- établir un cadre d'évaluation destiné à apporter des améliorations au système d'enseignement obligatoire.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## **Semestre européen**

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Finlande pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Finlande pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «**examen annuel de la croissance**».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 19 avril 2012, **la Finlande** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015 et son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité, il apparaît que **le scénario macroéconomique** sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme **est plausible** pour la période 2012-2013 et que la croissance du PIB prévue dans le programme est conforme aux prévisions de printemps 2012 établies par les services de la Commission. Les projections pour 2014 et 2015 sont, elles aussi, réalistes.

**Le principal objectif budgétaire** du programme de stabilité pour 2012 est de réduire le déficit de l'administration centrale (dont le budget est la principale cause du déficit public) en limitant les dépenses et en augmentant les recettes. Le programme vise à équilibrer le budget public d'ici à 2015 et à enregistrer des excédents à partir de 2016. **Le ratio d'endettement** est nettement inférieur à 60% du PIB et, selon le programme, le niveau de la dette culminera en 2014 à près de 52% du PIB avant de commencer à baisser.

La Commission note qu'un **écart de viabilité important**, découlant principalement d'une dégradation rapide du taux de dépendance sous l'effet du vieillissement de la population, continue d'être observé dans les finances publiques du pays. L'écart de viabilité doit faire l'objet d'un suivi continu.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Ces dix dernières années, une baisse de la productivité a été observée dans les services publics. Les autorités finlandaises ont déjà mis en œuvre plusieurs réformes pour remédier à ce problème mais ce processus a été lent, en particulier au niveau des administrations locales.
- De nouveaux gains de productivité et de nouvelles économies de coût pourraient être dégagés en encourageant une plus grande concurrence dans les secteurs protégés, public et privé, des services, au moyen d'une dérégulation plus poussée des marchés des produits et du travail.
- Les nouvelles mesures adoptées au cours de l'année passée pour réduire le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont ambitieuses et pertinentes, mais elles doivent à présent être mises en œuvre en mettant l'accent sur l'amélioration du niveau de compétences et la position sur le marché du travail des groupes cibles.
- L'augmentation de l'espérance de vie a été plus rapide qu'on ne l'avait prévu lors de la réforme du système de retraites de 2005, de sorte qu'à la longue, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe l'âge légal de départ à la retraite pourrait s'avérer trop basse.
- Les obstacles d'ordre réglementaire dans le secteur des services restent restrictifs et la concentration du marché est importante, non seulement dans le commerce de détail mais également dans les secteurs de la production.
- La croissance de la productivité stagne et les entreprises exportatrices ont perdu des parts sur les marchés étrangers ces dernières années. Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté, sauf dans le secteur manufacturier.
- Certains secteurs actuellement en pointe, en particulier l'électronique et le papier, semblent avoir atteint leur pic de croissance et, dans l'ensemble, la part du secteur manufacturier dans le PIB est en recul.
- La Finlande exporte des biens intermédiaires et des biens d'investissement principalement à destination d'économies matures et à croissance lente, et la présence de ses produits dans les économies des pays en développement est limitée.
- L'économie doit se diversifier, tant au niveau des entreprises qu'à celui des marchés d'exportation, afin de pouvoir compter sur un grand nombre de grands exportateurs.
- Malgré les résultats solides en matière de recherche-développement et d'innovation obtenus dans le passé, sans une nette augmentation du nombre d'entreprises innovantes à forte croissance, la Finlande risque de perdre sa place de chef de file dans le domaine de l'innovation dans l'UE.

#### **Recommandations proposées pour la Finlande (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- préserver une situation budgétaire saine en 2012 et au-delà, en corrigeant tout écart par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) qui garantit la viabilité à long terme des finances publiques;
- à cette fin, renforcer et mettre rigoureusement en œuvre la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien définies, pour l'année 2013 et au-delà, et notamment à respecter le critère des dépenses;
- continuer d'évaluer une fois par an l'ampleur de l'écart de viabilité lié au vieillissement et moduler les recettes et les dépenses publiques en fonction des objectifs et des besoins à long terme;
- mieux intégrer le secteur des administrations locales dans le système de plafonnement pluriannuel des dépenses.

##### **Services publics :**

- prendre de nouvelles mesures pour obtenir des gains de productivité et des économies de coûts dans les services publics, qui incluent des changements structurels et des réformes de l'administration territoriale propres à renforcer l'efficacité, en vue également de relever les défis découlant du vieillissement de la population.

#### Marché du travail :

- mettre en œuvre les mesures actuelles destinées à améliorer la situation sur le marché du travail des jeunes et des chômeurs de longue durée, en mettant particulièrement l'accent sur le développement des compétences;
- prendre de nouvelles mesures afin de stimuler le taux d'emploi des travailleurs âgés, en réduisant les possibilités de sortie précoce du marché du travail;
- prendre des mesures visant à relever l'âge légal de départ à la retraite compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie.

#### Concurrence :

- continuer de renforcer la concurrence sur les marchés des produits et des services, en particulier dans le secteur du détail, en garantissant la mise en œuvre effective de la nouvelle loi sur la concurrence et du nouveau programme visant à encourager une concurrence saine;
- poursuivre les efforts visant à ce que la passation des marchés publics de services au niveau local se déroule davantage dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence et continuer de garantir la neutralité concurrentielle entre les entreprises publiques et privées;
- prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que les amendes prévues par le droit de la concurrence soient suffisamment dissuasives.

#### Croissance et compétitivité externe :

- poursuivre les efforts pour diversifier la structure des entreprises, en particulier en accélérant l'adoption des mesures visant à élargir la base d'innovation, tout en continuant d'aligner l'évolution des salaires sur celle de la productivité.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## Semestre européen

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

OBJECTIF : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme des Pays-Bas pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité des Pays-Bas pour la période 2012-2015.

CONTEXTE : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième «[examen annuel de la croissance](#)».

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

CONTENU : le 27 avril 2012, **les Pays-Bas** ont présenté leur programme de stabilité pour la période 2012-2015 et leur programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de stabilité pour 2012, il apparaît que **le scénario macroéconomique** qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme de stabilité **est optimiste**. Pour 2013, le programme de stabilité prévoit une croissance économique de 1,25% sans tenir compte des effets négatifs des mesures d'assainissement supplémentaires sur la croissance, alors que, sur la base du même scénario de la politique inchangée, **la Commission prévoit une croissance inférieure, de 0,7%**.

Le programme vise un **déficit public nominal de 3% du PIB en 2013** et confirme l'objectif à moyen terme précédemment fixé d'un déficit structurel de 0,5% du PIB. Le ratio de la dette devrait rester largement **au-delà de la valeur de référence de 60%** : il devrait augmenter de manière assez marquée en 2012, pour se chiffrer à 70,2% du PIB, et connaître une nouvelle hausse, modérée, en 2013, en passant à 70,7% du PIB, compte tenu de l'incidence des mesures d'assainissement supplémentaires.

La Commission estime que **des risques de mise en œuvre pèsent sur les prévisions budgétaires** durant la période couverte par le programme. De plus, les mesures supplémentaires proposées par le gouvernement en avril 2012 et leur incidence budgétaire ne sont pas suffisamment précisées ni quantifiées. Jusqu'à présent, l'ajustement budgétaire a principalement reposé sur une réduction des dépenses, y compris de dépenses de nature à favoriser la croissance.

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- En septembre 2011, les partenaires sociaux et le gouvernement néerlandais sont parvenus à un accord sur une réforme globale des retraites et le gouvernement a présenté des projets visant à relever l'âge légal de départ à la retraite à 66 ans en 2019 et à 67 ans en 2024. Ensuite,

l'âge légal de départ à la retraite sera couplé à l'espérance de vie. D'autres mesures concrètes seront nécessaires pour réduire la charge financière imposée par le vieillissement de la société néerlandaise.

- Les mesures fiscales qui dissuadent les deuxièmes revenus du ménage de travailler ont été revues à la baisse, mais ce n'est pas encore suffisant. L'intégration des groupes vulnérables sur le marché du travail devrait être améliorée.
- Dans le domaine de la politique d'entreprise, le choix des secteurs prioritaires a été approuvé et des «contrats d'innovation» sectoriels ont été signés entre le gouvernement et les représentants de l'industrie. La recherche privée bénéficie d'un soutien accru. Toutefois, l'importance accordée aux «secteurs prioritaires» ne doit pas se faire au détriment de la recherche fondamentale et ne doit pas exclure des entreprises innovantes qui n'appartiennent pas à l'un des «secteurs prioritaires».
- Au cours des quatre dernières décennies, des distorsions structurelles sont apparues sur le marché du logement. Une modification du traitement fiscal avantageux pour les personnes propriétaires de leur logement contribuerait à réduire ces distorsions.

#### **Recommandations proposées pour les Pays-Bas (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- assurer une progression pour parvenir, en temps voulu, à la correction durable du déficit excessif; à cette fin, à mettre en œuvre intégralement la stratégie budgétaire prévue pour 2012;
- préciser les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du budget 2013 en vue de garantir l'effort d'ajustement structurel spécifié dans les recommandations formulées par le Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs;
- par la suite, assurer un effort d'ajustement structurel pour progresser vers l'objectif budgétaire à moyen terme, notamment en ce qui concerne le critère des dépenses, et garantir des avancées suffisantes en vue du respect du critère de réduction de la dette tout en préservant les dépenses dans les domaines ayant une incidence directe sur la croissance, comme la recherche et l'innovation, l'enseignement et la formation;
- soumettre, après la formation d'un nouveau gouvernement, une mise à jour du programme de stabilité pour 2012 avec des mesures et objectifs concrets pour la période au-delà de 2013.

##### **Régimes de retraite :**

- prendre des mesures pour relever l'âge légal de départ à la retraite, notamment par l'établissement d'un lien avec l'espérance de vie, et étayer celles-ci par des mesures en faveur de l'emploi, tout en améliorant la viabilité à long terme des finances publiques;
- adapter le deuxième pilier de manière à ce qu'il reflète l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, tout en garantissant une répartition intra- et intergénérationnelle appropriée des coûts et des risques;
- mettre en œuvre le projet de réforme des soins de longue durée et le compléter par d'autres mesures, compte tenu du vieillissement de la population.

##### **Marché du travail :**

- améliorer la participation au marché du travail, en particulier des seniors, des femmes, des personnes handicapées et des migrants, notamment i) en revoyant encore à la baisse les mesures fiscales qui dissuadent les deuxièmes revenus du ménage de travailler, ii) en facilitant davantage les transitions sur le marché du travail et iii) en remédiant aux rigidités de ce marché;
- favoriser l'innovation, les investissements du secteur privé en recherche et développement et le resserrement des liens entre le monde scientifique et celui des entreprises grâce à des mesures incitatives adéquates dans le contexte de la politique d'entreprise, tout en préservant l'accessibilité de ces mesures au-delà de la stricte définition des secteurs prioritaires ainsi que la recherche fondamentale.

##### **Marché du logement :**

- prendre des mesures pour réformer progressivement le marché du logement : i) modifier le traitement fiscal avantageux pour les personnes propriétaires de leur logement, notamment par la suppression progressive de la déductibilité des intérêts hypothécaires et/ou par le système des loyers imputés, ii) sur le marché de la location, prévoir un mécanisme de fixation des prix plus axé sur le marché et iii) dans le domaine du logement social, moduler les loyers en fonction du revenu des ménages.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.

## **Semestre européen**

2012/2677(RSP) - 30/05/2012 - Document de suivi

**OBJECTIF** : projet de Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Slovaquie pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Slovaquie pour la période 2012-2015.

**CONTEXTE** : la Commission a adopté **un ensemble de recommandations concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques** à mettre en œuvre pour renforcer la stabilité financière, dynamiser la croissance et favoriser la création d'emplois dans l'ensemble de l'UE. Tenant compte de la situation particulière de chaque État membre, **ces recommandations sont formulées par pays**. La Commission a également émis des recommandations concernant l'ensemble de la zone euro.

Les recommandations par pays donnent aux États membres des indications concrètes sur l'élaboration de leurs politiques budgétaires et sur les réformes économiques à mettre en œuvre dans les douze prochains mois. L'adoption de ces recommandations marque la **conclusion du deuxième semestre européen** de coordination en amont et intégrée des politiques économiques, dont la Commission a donné le coup d'envoi le 23 novembre 2011 en présentant son deuxième **«examen annuel de la croissance»**.

Ces recommandations se fondent sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011, ainsi que sur une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence qui devaient être remis par les États membres pour le 30 avril 2012. L'analyse qui les sous-tend est présentée dans 28 documents de travail des services de la Commission.

**CONTENU :** le 30 avril 2012, **la Slovaquie** a présenté son programme de stabilité pour la période 2012-2015, ainsi que son programme national de réforme pour 2012. Ces deux programmes ont été évalués simultanément.

Sur la base de l'évaluation du programme de convergence, il apparaît que le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires contenues dans le programme est plausible. **Ce scénario est globalement conforme aux prévisions établies par la Commission au printemps 2012**, bien que celles-ci tablent sur une croissance légèrement plus importante du PIB réel en 2012.

**L'objectif de la stratégie budgétaire** définie dans le programme est de garantir la viabilité à long terme des finances publiques. Les étapes intermédiaires définies pour atteindre cet objectif consistent en une exécution rigoureuse du budget 2012 et une réduction du déficit nominal sous la barre des 3% du PIB en 2013, délai fixé par le Conseil pour la correction du déficit excessif. La Commission note toutefois que la réalisation de l'objectif de déficit nominal en 2013 risque d'être en deçà des prévisions. L'objectif pour 2013 présente des risques, étant donné que les mesures suggérées en matière de recettes sont susceptibles de rester en deçà de l'objectif à moyen terme (OMT).

Selon la Commission, **les principaux défis politiques pour le pays** sont les suivants :

- Bien que la Slovaquie ait adopté une législation établissant le Conseil budgétaire, ce dernier n'a pas encore été mis en place et la législation relative aux plafonds de dépenses n'a pas encore été adoptée.
- Il est possible d'adopter des mesures visant à élargir l'assiette de l'impôt, à juguler l'évasion fiscale et à renforcer le respect des obligations fiscales. La Slovaquie présente l'un des plus grands écarts de TVA de l'Union et pourrait voir ses recettes augmenter si elle parvenait à y remédier. Il existe aussi de la marge pour augmenter les recettes des prélèvements fiscaux les moins dommageables pour la croissance, par exemple l'imposition des biens immobiliers et les écotaxes. Enfin, l'imposition effective des revenus du travail varie selon le type d'emploi.
- La Slovaquie n'a pas mis en application les modifications envisagées du système des retraites par répartition. Des mesures ont été prises afin d'améliorer la pérennité du pilier des retraites financé par capitalisation. Toutefois, l'instabilité de l'environnement juridique a entraîné des coûts d'ajustement et a été un facteur d'incertitude concernant ce dernier pilier.
- Aucune mesure majeure n'a été prise pour lutter contre le problème du chômage. Il est nécessaire : i) d'améliorer l'efficacité des politiques actives de l'emploi ainsi que les capacités des services publics de l'emploi ; ii) d'adopter des mesures pour accroître la participation des travailleurs âgés et des femmes au marché du travail. En outre, la pression fiscale (y compris le poids de tous les prélèvements obligatoires) reste relativement importante sur les bas salaires.
- La Slovaquie n'a pris que des mesures limitées pour améliorer la qualité de son système d'enseignement et de formation. Pour lutter contre le chômage élevé chez les jeunes, le pays doit adopter et mettre en application au plus vite un plan d'action pour les jeunes. La Slovaquie a adopté une stratégie actualisée en matière d'apprentissage tout au long de la vie, mais n'a pas prévu de mesures spécifiques d'incitation pour susciter des taux de participation plus élevés.
- Les communautés marginalisées, dont les Roms, sont largement exclues du marché du travail et du système éducatif traditionnel et représentent un fort potentiel sous-utilisé de main-d'œuvre dans l'économie slovaque.
- La Slovaquie a considérablement amélioré la transparence en matière de réglementation des marchés publics et de justice, même si les procédures judiciaires demeurent longues et onéreuses. Toutefois, le niveau qualitatif global et les capacités des institutions publiques restent faibles.

#### **Recommandations proposées pour la Slovaquie (période 2012-2013) :**

##### **Mesures budgétaires :**

- adopter des mesures supplémentaires en 2012 et préciser les mesures nécessaires en 2013 afin de corriger durablement le déficit excessif ;
- procéder à une réduction ciblée des dépenses, tout en préservant les dépenses sur les postes porteurs de croissance, et redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité des dépenses publiques ;
- garantir un effort d'ajustement structurel adéquat pour progresser de manière satisfaisante vers l'objectif budgétaire à moyen terme, y compris à répondre au critère des dépenses ;
- accélérer la mise en place du Conseil budgétaire et adopter des règles relatives aux plafonds de dépenses.

##### **Fiscalité :**

- renforcer le respect des obligations fiscales, en particulier en améliorant l'efficacité du système de recouvrement de la TVA ;
- remédier aux distorsions en matière de fiscalité du travail selon le type d'emploi, notamment en limitant les déductions fiscales ;
- lier l'imposition des biens immobiliers à leur valeur sur le marché ;
- avoir davantage recours aux écotaxes.

##### **Régime des retraites :**

- poursuivre l'adaptation du régime de retraites par répartition, principalement i) en changeant le mécanisme d'indexation, ii) en instaurant un lien direct entre l'âge légal de départ à la retraite et l'espérance de vie et iii) en introduisant un facteur de viabilité dans la formule de calcul des retraites afin de tenir compte de l'évolution démographique ;
- assurer la stabilité et la pérennité du régime par capitalisation.

##### **Emploi :**

- augmenter la capacité administrative des services publics de l'emploi afin de concevoir des politiques actives du marché du travail mieux ciblées et d'en améliorer l'évaluation de sorte que les jeunes, les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés et les femmes bénéficient de services de recherche d'emploi plus personnalisés;
- garantir la mise à disposition de structures d'accueil des enfants;
- alléger la pression fiscale sur les bas salaires et adapter le système de prestations sociales.

#### **Éducation, formation :**

- adopter et mettre en application le plan d'action pour la jeunesse, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et l'adéquation des cursus aux besoins du marché du travail, y compris par l'instauration d'un système d'apprentissage;
- améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en renforçant l'assurance qualité et en accordant davantage la priorité aux résultats.

#### **Groupes vulnérables :**

- prendre des mesures concrètes pour que les groupes vulnérables, dont les Roms, puissent accéder plus facilement à une scolarisation et à un enseignement préscolaire de meilleure qualité;
- assurer la réinsertion des adultes sur le marché du travail grâce à des mesures d'activation et des services de l'emploi ciblés, à l'enseignement de la deuxième chance et à des formations professionnelles de cycle court.

#### **Services publics :**

- renforcer la qualité des services publics, y compris en améliorant la gestion des ressources humaines; à raccourcir encore la durée des procédures judiciaires et à renforcer le rôle de l'Office national des marchés publics en tant qu'organe indépendant.

Ces recommandations devraient être entérinées par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 et adoptées formellement par le Conseil en juillet 2012.